

**PRESIDENCE DU FASO
SECRETARIAT GENERAL**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

**CENTRE D' ANALYSE DES POLITIQUES
ECONOMIQUES ET SOCIALES (CAPES)**

**LANCEMENT OFFICIEL
DES ACTIVITES DU CENTRE D'ANALYSE
DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES
(CAPES)**

RAPPORT DE LANCEMENT

AVRIL 2002

Liste des abréviations

ACBF :	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
CAFPD / Mali :	Centre d'Analyse et de Formulation des Politiques de Développement
CAPES :	Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales
CSLP :	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DGEP :	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
PAA :	Programme d'Appui à l'Administration
PACT :	Initiative du Partenariat pour le Renforcement des Capacités en Afrique
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
STC / PDES :	Secrétariat Technique pour la Coordination des Programmes de Développement Economique et Social
UPE / Sénégal :	Unité des Politiques Economiques
TPD :	Textes d'Orientation de la Décentralisation
PAGE :	Programme d'Appui à la Gestion de l'Economie
PASP :	Programme d'Assistance au Secteur Privé
PNBG :	Programme National de Bonne Gouvernance
CED :	Centre d'Enseignement à Distance

GENERALITES

I - INTRODUCTION

La volonté politique du Burkina Faso de prendre en main son propre développement se manifeste à travers un processus national contribuant à la libéralisation de son économie (engagement au Programme d'Ajustement Structurel depuis 1991), à l'élaboration et à la mise en œuvre de divers projets et programmes de développement, mais aussi de structures fiables de gestion de l'économie nationale.

Suite à une action soutenue de son gouvernement et avec l'appui de bailleurs de fonds, plus spécifiquement de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), l'Etat burkinabé, prenant en compte les impératifs de développement et les contraintes économiques nés de la mondialisation, a tenu à se doter d'un outil performant d'analyse et de suivi des politiques économiques et sociales afin de mieux relever les défis en cours.

Créé par décret présidentiel n° 171-2000 du 16 Mai 2000, le Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales du Burkina Faso (CAPES), fonctionnel depuis octobre 2001, se veut la réponse adéquate à toutes ces préoccupations du gouvernement burkinabé.

En raison du rôle combien important attendu de cette nouvelle institution qui doit expliquer et justifier sa place dans le paysage institutionnel, le gouvernement du Burkina Faso a jugé opportun de consacrer une cérémonie officielle au lancement de ses activités.

Le présent rapport retrace les points saillants de ladite cérémonie.

II - OBJECTIF

L'objectif visé par la tenue de la cérémonie est de procéder officiellement au lancement des activités du CAPES, et plus spécifiquement :

- de faire connaître le CAPES aux acteurs et partenaires en charge des questions de renforcement des capacités et à l'ensemble des bénéficiaires potentiels de ses futures interventions ; de se faire accepter par les partenaires comme une institution d'appui ;
- de créer un cadre où le CAPES affirme sa volonté de jouer désormais un rôle de premier plan dans le processus de renforcement des capacités ;
- d'informer et de créer les conditions de synergie et d'adhésion des partenaires à l'élaboration en cours d'un cadre stratégique et d'un plan national de renforcement des capacités ;
- de susciter l'implication effective des acteurs nationaux en charge des questions de capacités, aussi bien dans l'élaboration du cadre stratégique et du plan que dans les débats nationaux pour leur adoption à venir ;
- d'informer et de susciter l'adhésion et le soutien des bailleurs de fonds à ce plan à élaborer.

III - PARTICIPATION A LA CEREMONIE

La cérémonie de lancement des activités du CAPES a connu une forte participation, avec une grande représentativité :

- de la "classe officielle" du Burkina (membres du gouvernement, membres des représentations diplomatiques et des organisations interafricaines et internationales, bailleurs de fonds, directeurs ou cadres d'institutions nationales publiques ou privées, ...) ;
- des invités d'honneur étrangers (secrétaire exécutif de l'ACBF et collaborateurs, directeurs de cellules de renforcement des capacités de pays voisins...) ;
- des acteurs de développement, représentant les différentes couches sociales du peuple burkinabé (élus locaux et élus municipaux, société civile, monde rural, associations de femmes et de jeunes, universitaires, chercheurs et consultants indépendants, représentants de la presse et des différents médias locaux...).

Faisant suite à la cérémonie officielle d'ouverture, la conférence publique ouverte à tous les citoyens a connu une grande affluence. La liste des structures officiellement présentes est jointe en annexe du présent rapport.

IV - ORGANISATION

L'organisation de ces activités de lancement a été, en amont comme en aval, minutieusement préparée et gérée.

La cérémonie s'est déroulée selon un scénario préétabli en deux (2) phases :

- ❖ 1ère phase : le lancement officiel des activités du CAPES, présidé par monsieur le Ministre d'Etat chargé des Affaires étrangères représentant Son Excellence Monsieur le Président du Faso. Trois discours ont été prononcés:
 - Discours de bienvenue de Monsieur le Directeur du CAPES;
 - Discours de Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'ACBF ;
 - Discours de lancement des activités du CAPES par son Excellence Monsieur le ministre d'Etat chargé des Affaires étrangères.
- ❖ 2ème phase : La conférence publique : exposés sur la thématique de renforcement des capacités à travers les communications suivantes :

1ère communication : "Présentation du CAPES" par Monsieur Elie Justin OUEDRAOGO, Directeur du CAPES ;

2ème communication : "Le renforcement des capacités en Afrique, le cas du Burkina Faso" par Monsieur Joël Luc GREGOIRE, Economiste Principal du PNUD / Burkina ;

3ème communication : "Expérience du Burkina Faso en matière de renforcement des capacités" par Mme SANGARE Maïmouna, Directrice du Département chargé du suivi des programmes sociaux (STC/PDES) ;

4ème communication : " La problématique du renforcement des capacités dans l'administration publique" par Madame Marie Odile BONKOUNGOU, "Secrétaire Général Adjoint" du Gouvernement

5ème communication: "Renforcement des capacités au Burkina Faso / Le Centre d'enseignement à distance comme support" par Monsieur Bonoudaba DABIRE, Economiste (DGEP / MEF)

Les synthèses et l'intégralité de ces différentes communications sont consignées dans le présent rapport.

LANCEMENT OFFICIEL DES ACTIVITES DU CAPES

PRESIDENCE DU FASO

SECRETARIAT GENERAL

**CENTRE D' ANALYSE DES POLITIQUES
ECONOMIQUES ET SOCIALES (CAPES)**

BURKINA FASO
Unité - Progrès – Justice

**CEREMONIE DE LANCEMENT DES ACTIVITES DU
CENTRE D'ANALYSE DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES
(CAPES)**

NOTE D'INFORMATION

Avril 2002
Direction du CAPES

1 - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES) a été créé par décret no2000-1711PRES du 16 Mai 2000. Cette création est née de la résultante d'un processus national et international.

Le processus national qui a contribué à la mise en place d'une institution comme le CAPES s'inscrit dans la volonté politique déjà perceptible en 1991 par l'engagement pris par le gouvernement du Burkina Faso, de renforcer les capacités nationales en matière de gestion de l'économie. En souscrivant au Programme d'Ajustement Structurel (PAS), le Burkina Faso affichait clairement sa détermination à transformer l'économie nationale, tributaire du secteur public fortement centralisé, en une économie qui laisse au secteur privé l'initiative en matière de croissance économique et de développement .

L'orientation libérale ainsi retenue confirmait l'Etat dans ses fonctions d'organisation du processus de développement, de régulation et d'impulsion de l'activité économique.

Cette option allait cependant vite révéler des insuffisances réelles pour le développement et la consolidation du nouveau système. Parmi ces insuffisances, la problématique de l'insuffisance et de la qualité des capacités nationales a été jugée majeure. On retiendra, entre autres :

- les capacités nationales d'orientation, de conception et d'exécution de divers programmes et projets ;
- les capacités des acteurs publics à évoluer d'une fonction de contrôle décentralisé et routinier à une fonction d'orientation et de régulation de l'économie ;
- les capacités des autres secteurs (privé, monde rural, société civile, collectivités locales) à jouer chacun en ce qui le concerne sa partition.

Cette reconnaissance, soutenue par la communauté internationale, a donné naissance à la formulation de nombreux programmes sectoriels de renforcement des capacités dont: le PAA, le PAGE, le PGRE, le PNGT, etc.

A côté de ces programmes sectoriels, une vision fondée sur une approche globale et intégrée des problèmes de capacités en Afrique a été développée par les gouverneurs africains de la Banque mondiale, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) qui a été créée pour sa mise en œuvre.

Parmi les instruments suscités par cette institution pour la résolution globale de la problématique, le Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES) occupe une place de choix.

Ces centres ont, en effet, la responsabilité d'appuyer les Etats africains dans l'analyse et la formulation des stratégies de développement, mais aussi dans le renforcement des capacités nécessaires au pilotage et au développement de l'économie et des secteurs sociaux.

De par leurs missions, ces centres peuvent être considérés comme des instruments de lutte contre la pauvreté.

C'est pour permettre à cet instrument majeur de développement économique et de lutte contre la pauvreté de prendre toute sa place dans le paysage institutionnel, que l'Etat burkinabé, avec l'appui de l'ACBF, juge fondamentale, l'organisation d'une cérémonie de lancement des activités du Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES), fruit de plusieurs années de maturation.

II - OBJECTIF

Le lancement officiel des activités du CAPES vise les objectifs principaux suivants :

- Faire connaître ou mieux faire connaître le CAPES aux acteurs et partenaires en charge des questions de renforcement des capacités et à l'ensemble des bénéficiaires ;
- Se faire accepter par les partenaires comme une institution d'appui ;
- Créer U11 cadre où le CAPES affirme sa volonté de jouer désormais un rôle de premier plan au renforcement des capacités ;
- Informer et créer les conditions d'adhésion des partenaires à l'élaboration d'un cadre stratégique au plan national, de renforcement des capacités en cours d'élaboration ;
- Susciter l'implication effective des acteurs nationaux en charge des questions de capacités, aussi bien dans l'élaboration du cadre stratégique et du plan que dans les débats nationaux pour leur adoption à venir ;
- Informer et susciter l'adhésion et le soutien des bailleurs de fonds à ce plan à venir.

III - RESULTATS

A l'issue de la cérémonie, les résultats suivants sont attendus :

- les acteurs et partenaires en charge des questions de renforcement des capacités et l'ensemble des bénéficiaires connaissent mieux le CAPES ;
- les partenaires acceptent le CAPES comme une institution d'appui ;
- un cadre où le CAPES affirme sa volonté de jouer désormais un rôle de premier plan au renforcement des capacités est créé ;
- les partenaires sont informés et adhèrent à l'élaboration du cadre stratégique national de renforcement des capacités en cours ;
- les acteurs nationaux en charge des questions de capacités s'impliquent effectivement aussi bien dans l'élaboration du cadre stratégique et du plan que dans les débats nationaux pour leur adoption à venir ;
- les bailleurs de fonds sont informés, adhèrent et soutiennent le plan stratégique à venir.

IV - ORGANISATION DES TRAVAUX

Pour atteindre ces résultats, les travaux ont été organisés en trois (3) phases :

1 - La cérémonie d'ouverture

Elle a permis de réaffirmer l'importance du CAPES.

Aussi des efforts ont-ils été déployés pour que la cérémonie d'ouverture soit placée sous le haut patronage de son Excellence Monsieur le Président du Faso ou son représentant et sous la présidence effective de son Excellence Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'**ACBF**.

Les trois discours prévus à cette cérémonie d'ouverture permettront de mieux préciser et affirmer la place du CAPES dans le paysage institutionnel du Burkina Faso.

2 - La présentation du CAPES

Cette communication a pour objectif de mieux faire connaître le CAPES à l'ensemble de ses partenaires et surtout, de susciter une adhésion autour de ses missions.

3 - La conférence

Il s'agit pour le CAPES de créer déjà le débat autour de la problématique du renforcement des capacités et préparer les esprits à l'élaboration du cadre stratégique et du plan national à venir ainsi que les débats pour leur adoption.

V - PUBLIC CIBLE

Les participants sont essentiellement des acteurs partenaires nationaux et internationaux impliqués dans la question du renforcement des capacités tant des secteurs public, privé et du monde rural que de la société civile.

Les acteurs suivants sont attendus :

- les SG, DEP, DRH, certains DG des départements ministériels ;
- les directeurs de programmes et projets de renforcement des capacités; - les opérateurs privés en charge du développement du monde rural ;
- les maires des communes et d'arrondissements ;
- les responsables de centres de formation ;
- les responsables d'associations et d'ONG.

VI - LISTE DES PARTICIPANTS

Voir annexe

PREMIERE PHASE:

LA CEREMONIE OFFICIELLE DE LANCEMENT

LES DISCOURS DE LA CEREMONIE DE LANCEMENT

DISCOURS DE MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CAPES

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat représentant son Excellence Monsieur le Président du Faso,

- Excellence Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Excellences Mesdames et Messieurs les représentants des missions diplomatiques, organisations internationales et interafricaines ;
- Monsieur le Président du Conseil d'Orientation, et Mesdames et Messieurs les membres des instances du Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES) ;
- Honorables invités ;
- Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais tout d'abord, au nom du Conseil d'Orientation du CAPES et en mon nom propre, vous remercier de votre présence et vous dire combien nous sommes honorés de votre participation à la présente cérémonie, de lancement des activités du Centre d'Analyse de Politiques Economiques et Sociales.

Vous me permettez ensuite, d'exprimer, tout particulièrement, ma profonde gratitude, à Son Excellence Monsieur le Président du Faso, à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre et aux membres du Gouvernement, pour avoir souhaité et soutenu la mise en place du CAPES.

Ma gratitude va également, à Son Excellence Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'ACBF et à Monsieur l'administrateur du projet CAPES qui l'accompagne.

Vous nous faites aussi, Excellence Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'insigne honneur, d'appuyer le lancement de nos activités, en effectuant le déplacement depuis Harare, pour rehausser de votre présence, l'éclat de cette cérémonie.

Je me réjouis aussi, de la présence des structures sœurs des pays voisins et salue mes homologues du Mali et du Sénégal, dont la participation effective, témoigne de leur soutien à notre jeune Centre et augure d'une collaboration fructueuse entre nos institutions.

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat ;
Excellence Monsieur le Secrétaire Exécutif ;
Honorables invités ;

En raison de l'apparition récente, dans le paysage institutionnel africain en général et du Burkina Faso en particulier, des Centres d'Analyse et de Formation de Politiques Economiques et Sociales, il me paraît utile, afin de mieux préciser la portée de notre cérémonie de ce matin, de donner très brièvement, des éléments d'éclairage sur le contexte de la création du CAPES et ses principales missions.

Le CAPES, créé par décret n° 2000/171/ PRES du 16 mai 2000, est le fruit de deux processus complémentaires, un processus national et un processus international, et se veut un outil d'accompagnement du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté.

Du processus national, on retiendra que le principal objectif du Programme d'Ajustement Structurel est de transformer l'économie nationale, dominée par un secteur public fortement centralisé, en une économie qui laisse au secteur privé, l'initiative en matière de croissance économique et de développement.

L'orientation libérale ainsi retenue, confirme désormais, l'Etat dans ses fonctions d'organisation du processus de développement, de régulation socioéconomique et d'impulsion de l'activité économique.

Conscient que les méthodes et la compétence de son administration, ainsi que le contexte juridique de l'activité économique, ne lui permettaient pas d'évoluer sans difficulté, d'une fonction de contrôle décentralisé et routinier, à une autre, propre à promouvoir le développement, le gouvernement a pris l'engagement depuis 1991, de renforcer la capacité nationale de gestion de l'économie. Il s'est fait appuyer dans ses actions par de nombreux donateurs.

Si les problèmes de méthodes et de compétence concernaient l'ensemble de l'administration, les appuis apportés par les différents bailleurs de fonds (AID, PNUD, BAD, Coopération allemande, Coopération norvégienne, Coopération française, etc.), s'attachaient principalement à renforcer les ministères dont dépendait en premier lieu, le succès du programme d'ajustement structurel (Ministères chargés des Finances, de la Santé, de l'Education et de la Fonction publique).

Par la suite, les autres actions de renforcement des capacités, quand bien même elles visaient une plus large population (PRGE notamment) n'ont pas couvert toutes les fonctions de gestion de l'économie, du ressort de la Présidence du Faso et du Premier Ministère et n'ont pas encore bénéficié de la mobilisation de la totalité des ressources nécessaires à la réorganisation des programmes.

Dès lors, le Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales, rattaché à la Présidence du Faso apparaît comme une solution complémentaire aux actions en cours.

Le Centre se veut ainsi, un appui institutionnel de renforcement des capacités de la Présidence du Faso, plus spécifiquement, étant entendu que l'action de la Présidence du Faso, en tant que lieu d'impulsion des politiques économiques et sociales nationales, ne peut se faire en vase clos.

C'est pourquoi, par souci d'efficacité, il est apparu indispensable d'apporter par la même occasion, en amont comme en aval de cette structure, un appui à l'ensemble des acteurs concernés. L'objectif étant en définitive :

- d'aider à la création d'une masse critique de cadres nationaux dans le domaine de la gestion du développement ;
- et d'aider le gouvernement et l'ensemble des opérateurs économiques en leur fournissant un instrument moderne d'analyse et de suivi des politiques économiques et sociales.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

En ce qui concerne le processus international, on doit noter que le besoin en renforcement des capacités en Afrique, ressenti comme un élément crucial du processus de développement, a été fortement soutenu par la communauté internationale à travers de nombreuses initiatives.

Cette dynamique qui a vu s'associer, dans le cadre de l'initiative pour le développement des capacités en Afrique, des bailleurs de fonds, des institutions multilatérales et des gouverneurs africains, aboutira à la création de l' ACBF, comme solution idoine à la résolution des problèmes de faiblesse de capacités en Afrique.

Parmi les projets opérationnels soutenus par l' ACBF dans les pays pilotes, choisis pour mettre en œuvre le Programme de renforcement des capacités, sont inscrits, en plus des plans nationaux de renforcement des capacités, la création des Centres d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales.

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat
Excellence Monsieur le Secrétaire Exécutif

Ces deux processus (national et international) ont ainsi permis de donner aujourd'hui, naissance au CAPES, dont nous procédons, sous votre haut patronage, au lancement officiel des activités.

S'il est vrai que les deux processus ont déterminé sa création, en raison des missions de renforcement des capacités qui sont les siennes, il n'en reste pas moins vrai que le CAPES doit être considéré comme un outil d'accompagnement du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté, stratégie autour de laquelle s'ordonnent et se déclinent désormais, les politiques macroéconomiques et sectorielles du Burkina Faso.

Excellence, Monsieur le Ministre d'Etat,
Excellence, Monsieur le Secrétaire exécutif de l'**ACBF**,
Honorables invités,

Avant de terminer, je voudrais remercier l'ensemble des personnes ressources qui ont travaillé de façon soutenue, pendant plusieurs années, à la conception et à l'adoption du projet. De par sa nature, le CAPES aura toujours besoin de leur expertise.

C'est le lieu pour moi de leur renouveler le souhait du CAPES, de les voir continuer cette tâche collective combien importante qu'elles ont commencée.

Par ailleurs, nulle œuvre humaine n'étant parfaite, je voudrais, au nom du conseil d'orientation, du comité technique, du personnel du CAPES et du comité d'organisation de la présente cérémonie, vous demander de faire preuve d'indulgence pour les imperfections constatées et les éventuels désagréments que vous viendrez à connaître.

Je vous remercie de votre attention.

DISCOURS DE MONSIEUR LE SECRETAIRE EXECUTIF DE L'ACBF

- Excellence Monsieur le Ministre d'Etat représentant son. Excellence Monsieur le Président du Faso ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du gouvernement ;
- Excellences Mesdames et Messieurs les représentants des missions diplomatiques, organisations internationales et interafricaines ;
- Messieurs les directeurs ou représentants des Centres d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali et du Sénégal ;
- Monsieur le Directeur, Monsieur le Président du Comité de pilotage, Messieurs les membres des organes du Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales du Burkina Faso ;
- Honorables invités ;
- Mesdames et Messieurs

Le Directeur de programme du Burkina de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) se joint à moi pour remercier au nom du conseil des gouverneurs, du conseil d'administration et du secrétariat de l'ACBF, l'Etat du Burkina Faso pour cette aimable invitation à participer à la cérémonie de lancement des activités du Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales du Burkina Faso (CAPES).

Nos remerciements à Monsieur le Ministre d'Etat sont d'autant appuyés que d'une part, cette invitation est le couronnement d'efforts collectifs engagés par votre gouvernement et l'ACBF pour la formulation, la négociation et la signature du protocole d'assistance de l'ACBF au CAPES et que d'autre part, tout au long du processus, les missions de l'ACBF que j'ai eu l'honneur de conduire, ont toujours fait l'objet d'une très grande attention.

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat

Honorables invités ;

La Fondation pour le Renforcement des capacités en Afrique est une institution indépendante de financement du développement qui joue un rôle de plus en plus important dans le développement en Afrique.

Créée en février 1991, l'ACBF est malheureusement très peu connue dans de nombreux pays. Aussi, il me paraît très approprié en cette circonstance particulière, avant de revenir sur le lancement du CAPES, de donner quelques éléments d'information sur la Fondation, notamment :

- le contexte et la justification de sa création,
- ses principaux partenaires,
- ses principaux objectifs,
- son programme d'action,
- la place des CAPES dans les programmes d'action de L'ACBF.

1) Du contexte et de la justification de la création de l'ACBF

Je n'insisterai pas sur le contexte de la création de l'ACBF. Ce contexte comme souligné par le directeur du CAPES est le constat de la reconnaissance du manque de capacités comme obstacle majeur au développement de l'Afrique et de la nécessité pour la communauté internationale de donner une réponse organisée et durable à la problématique. Peut-être, faut-il compléter en disant que ces problèmes de capacités sont réels, qu'environ cent mille assistants techniques travaillent en Afrique et que cette assistance coûte au continent quatre milliards de dollars soit plus de 2600 milliards de francs CFA par an.

2) Des principaux partenaires de l'ACBF

La Fondation a vu le jour grâce aux efforts conjugués

- *de trois principaux donateurs multilatéraux :*
 - la Banque Africaine de Développement (BAD),
 - la Banque Mondiale,
 - le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD),

- *de quatorze gouvernements de pays africains :*
 - le Botswana, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Mali, l'Ile Maurice, le Nigeria, l'Ouganda, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, la Tanzanie et le Zimbabwe;

- *et de neuf bailleurs de fonds bilatéraux non africains :*
 - le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, la Finlande, la France, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume Uni et la Suède.

Actuellement, la Fondation travaille avec plus de 29 pays et 19 organisations régionales.

3) Des objectifs de la Fondation

Les principaux objectifs sont les suivants:

- a) Promouvoir des programmes de renforcement des capacités d'analyse des grandes orientations et de gestion du développement dans les pays d'Afrique subsaharienne et sur tout le continent africain.
- b) Financer des programmes et projets et mobiliser des fonds.
- c) Fournir des bases institutionnelles de haut niveau pour les analystes et les gestionnaires africains et contribuer à arrêter l'exode des cerveaux d'Afrique.
- d) Encourager l'emploi de chercheurs, d'analystes et de gestionnaires africains en renforçant l'utilisation des grandes orientations par les secteurs public et privé des pays africains.
- e) Créer un réseau d'experts hautement qualifiés en analyse et gestion économique dans les milieux universitaires et le secteur privé.

En dernier ressort, son objectif à long terme, est de doter notre continent d'institutions de formation et d'une masse critique d'analystes *et* de gestionnaires hautement qualifiés, afin de rendre nos pays moins tributaires de l'assistance technique extérieure et l'Afrique à même de mieux piloter sa destinée et son développement économique.

4) Du programme d'action de l'ACBF

Afin de remplir au mieux sa mission, le programme d'action de l'ACBF met l'accent sur les priorités suivantes :

- le développement des écoles de gestion des affaires, des facultés d'économie des universités, des institutions de recherche ou de gestion et des unités d'analyse des grandes orientations au sein du gouvernement ;
- l'appui aux initiatives de renforcement des capacités des institutions régionales ;
- le développement des compétences dans le domaine de la recherche et de la formation par l'octroi de bourses d'études ;
- l'appui aux bureaux de consultants locaux, aux associations professionnelles et à des organisations du secteur privé.

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat ;

Dans la mise en œuvre de son programme d'action, L'ACBF a réalisé des performances importantes reconnues par l'ensemble de ses partenaires.

Elle a ainsi enregistré une croissance très sensible de son portefeuille de projets au cours de l'année 2000. Au total, trente six (36) projets et vingt (20) points focaux nationaux ont été approuvés portant l'ensemble de ses engagements en matière de dons, de 86,52 à 146,97 millions de dollars US, soit 70" % par rapport à l'année 1999.

Le coût total des projets bénéficiaires de l'appui de l'ACBF est passé de 213,076 en 1999 à 402,773 millions de dollars US en 2000, soit une augmentation de 89 %, le cofinancement supporté étant de 37 % du montant total, soit 146,97 millions \$.

5) La place des CAPES dans les programmes d'action de l'ACBF

Monsieur le Ministre d'Etat,
Honorables invités,

Le renforcement des capacités des pays africains se révèle être une question essentielle parmi les préoccupations de développement de l'Afrique.

Ceci est dû au fait que les connaissances jouent de plus en plus un rôle moteur dans la mondialisation et dans la participation efficace des pays à l'économie mondiale et à la société de l'information.

Pour demeurer compétitifs sur le marché mondial et participer efficacement à l'échange mondial de l'information, les pays d'Afrique subsaharienne doivent impérativement opérer la transition souhaitée vers des économies basées sur des connaissances solides.

Dans cette dynamique, les Centres d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales sont identifiés par l'ACBF comme des instruments essentiels de renforcement des capacités nationales. Leur création dans tous les pays africains est considérée comme une priorité par notre Fondation.

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat,
Messieurs les membres du gouvernement,
Honorables invités,

La position des CAPES dans les instruments choisis par l' ACBF pour accompagner le renforcement des capacités en Afrique situe et justifie l'importance de notre cérémonie de ce matin.

Cette cérémonie, au-delà du fait qu'elle exprime pleinement la volonté politique de l'Etat burkinabé de se donner plus de moyens de prendre en main son propre développement, revêt un caractère symbolique du fait qu'elle démontre ce besoin impérieux de répondre à l'appel d'une Afrique qui tient à relever les défis de la mondialisation.

Le CAPES du Burkina Faso à l'instar de ceux du Ghana, du Mali et du Sénégal et de bien d'autres pays, comblera cette insuffisance qui est d'une part, le défaut de capacité d'analyse et de gestion, constaté dans nombre de pays sous-développés, et d'autre part, l'utilisation inefficace par les gouvernements africains des ressources locales dont ils disposent.

- Monsieur le Ministre d'Etat représentant son Excellence Monsieur le Président du Faso,
- Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
- Messieurs les membres des instances du CAPES,

De par sa mission, l'ACBF voudrait porter à la connaissance de l'Etat burkinabé sa disponibilité à appuyer le Centre dont nous procédons aujourd'hui au lancement des activités et rassurer l'ensemble des instances du CAPES que la Fondation sera toujours présente à leurs côtés, pour les accompagner à relever les défis majeurs d'analyse des politiques de développement et de renforcement des capacités qui les attendent.

Je voudrais particulièrement saluer la décision du Centre de mener un processus d'élaboration d'un cadre stratégique et un plan d'actions de renforcement des capacités du Burkina Faso. Ce cadre et ce plan, une fois adoptés de manière consensuelle, seront de véritables instruments de développement et de lutte contre la pauvreté au Burkina.

La Fondation attend aussi de ces instruments, qu'ils puissent régler de façon efficiente, la question du Point Focal National du Burkina, qui aura un rôle à jouer dans :

- l'institutionnalisation d'un cadre de formulation et d'intégration des besoins de renforcement des capacités dans les programmes nationaux de développement ;
- la mise en place d'un mécanisme pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des plans et stratégies de renforcement des capacités;
- l'institution d'un processus de renforcement des capacités axé sur l'évaluation des besoins en renforcement des capacités et la définition de la priorité des interventions ;
- la mise en place de cadres institutionnels en vue de l'établissement d'un partenariat entre les acteurs de renforcement des capacités au niveau du pays ;
- l'accès à une meilleure information sur les diverses activités de renforcement des capacités et les possibilités de financement ;
- la promotion d'une meilleure coordination de l'appui des donateurs dans le domaine du renforcement des capacités.

En dépit de nombreux efforts, la mise en place du Point Focal du Burkina n'est pas encore effective.

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat,

Avant de terminer, je voudrais présenter la profonde gratitude de l'ACBF à l'ensemble des bailleurs de fonds ici présents, qui soutiennent les activités de la Fondation.

Nous apprécions aussi très positivement la présence des directeurs des Centres du Mali et du Sénégal à la cérémonie d'aujourd'hui.

Cette présence augure une dynamique de collaboration fructueuse encouragée et soutenue par la Fondation.

Nous souhaitons vivement que les attentes exprimées dans le discours du Directeur du CAPES du Burkina Faso, puissent être considérées et soutenues par l'ensemble des partenaires.

La réalisation effective de ces attentes constituera une véritable base pour le renforcement des capacités du Burkina Faso, partant de son développement et de sa lutte contre la pauvreté.

Je vous remercie de votre attention.

DISCOURS DE S.E.M. YOUSOUF OUEDRAOGO, MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION REGIONALE DU BURKINA FASO

- Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement ;
- Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'ACBF (Fondation africaine pour le renforcement des capacités);
- Excellence Mesdames et Messieurs les représentants des missions diplomatiques ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales et interafricaines ;
- Monsieur le Président du Conseil d'orientation, Mesdames et Messieurs les membres des instances du CAPES;
- Honorables invités;
- Mesdames et Messieurs;

Le nouveau contexte économique créé par la mondialisation, où les Etats doivent s'intégrer dans un processus de développement ou être marginalisés, a amené l'Afrique à affirmer de plus en plus sa volonté à jouer un rôle actif et non passif dans le processus irréversible de l'intégration et de la mondialisation.

Au Burkina Faso, cette volonté s'est traduite par la mise en œuvre de nombreux programmes dont le Programme de développement humain durable, les programmes de bonne gouvernance et de nombreuses mesures de promotion de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'approfondissement du dialogue social.

A côté de ces programmes, des cadres stratégiques pertinents ont été élaborés dont le cadre de lutte contre le VIH/SIDA et les IST, de création d'emplois, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, etc.

Ce dernier est considéré par notre pays comme le fondement de toute politique économique et sociale.

Au plan régional voire africain, on doit citer l'émergence de nouvelles ambitions dont le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Initiative du Partenariat pour le Renforcement des Capacités en Afrique (PACT).

Ces deux (2) programmes d'envergure continentale et complémentaire ambitionnent de créer les conditions effectives pour l'émergence des Etats africains dans le concert des nations.

Le Burkina Faso, pour sa part, voudrait saluer ces deux programmes et renouveler son soutien à ces deux processus comme il l'a déjà, du reste, souligné à de nombreuses occasions.

En effet, concernant le NEPAD, comme vous le savez, le Burkina Faso a participé activement à la réflexion sur son approfondissement et sa mise en œuvre.

- Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Concernant le renforcement des capacités, je me réjouis du fait que le Burkina Faso ait été choisi par votre institution parmi les pays pilotes, pour l'élaboration des plans entrant dans ce cadre.

Je note aussi que notre pays a été initiateur de nombreuses conférences et séminaires techniques où le renforcement des capacités était au cœur des débats.

C'est dans cette dynamique que notre pays a marqué son intérêt pour le renforcement des capacités, avec la participation d'une forte délégation conduite par son Excellence Monsieur le Premier ministre lui-même au premier forum panafricain sur le renforcement des capacités tenu à Bamako les 22 et 24 octobre 2001.

Notre pays se réjouit qu'à cette occasion, le projet de résolution de l'Union africaine décrétant une décennie de renforcement des capacités en Afrique à laquelle le Burkina Faso a fortement contribué, ait été adopté.

- Monsieur le Secrétaire Exécutif, - Honorables invités,

La situation socioéconomique difficile du Burkina Faso et son engagement dans ce double processus du NEPAD et du renforcement des capacités justifient pleinement la création d'un outil comme le CAPES qui, au regard de ses objectifs et missions, doit contribuer à une meilleure analyse économique et sociale, mais aussi au renforcement des capacités de nombreux acteurs qui n'ont pas de programme spécifique de renforcement des capacités.

La création du CAPES obéit à un double objectif :

- 1- d'une part, aider le gouvernement à disposer d'analyses pertinentes, de modèles de développement et à identifier les meilleures conditions de leur mise en œuvre. En somme, affiner la recherche en matière économique mais surtout créer les conditions de leur application ;
- 2- d'autre part, contribuer à la création et au renforcement des ressources humaines et institutionnelles, d'un environnement propice et de pratiques saines pour un véritable développement.

- Monsieur le Directeur,
- Mesdames et Messieurs les membres des instances du CAPES,

Dans cette vision des choses, l'Etat attend beaucoup de cet outil créé Monsieur le Secrétaire Exécutif, avec l'appui de votre institution, il attend notamment :

- **Au plan économique**

- 1- Que le CAPES puisse effectivement en synergie avec d'autres acteurs, produire pour l'ensemble de la vie socioéconomique de la nation, des analyses pertinentes sur les conséquences à court, moyen et long termes de ses choix politiques et économiques ;
- 2- qu'il puisse approfondir la réflexion et les orientations pour une implication effective du secteur privé dans le développement et sur le nécessaire recentrage du rôle de l'Etat dans ses nouvelles fonctions d'orientation et de régulation ;
- 3- anticiper les nouvelles politiques comme le NEPAD et voir les contributions que pourrait apporter le Burkina et les retombées à en attendre.

- **Au plan du renforcement des capacités**

- 1- Appuyer à l'élaboration d'un cadre stratégique et d'un plan national pertinents de renforcement des capacités ;
- 2- contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires au plan et à sa mise en œuvre;
- 3- veiller à être un catalyseur des acteurs, susciter la création d'autres acteurs et veiller surtout à être un centre d'harmonisation et de coordination du processus de renforcement des capacités au Burkina Faso ;
- 4- veiller à faire intégrer dans les différents plans d'action des services publics ou des projets, une composante renforcement des capacités ;
- 5- susciter un intérêt pour les réflexions prospectives en y intégrant toutes les dimensions de renforcement des capacités, notamment les capacités d'initiatives, de position et de responsabilité.

Je souhaite que ces questions fondamentales soient intégrées dans vos réflexions sur la problématique du renforcement des capacités.

Afin de vous permettre de réaliser pleinement vos importantes missions, je voudrais rassurer l'ensemble des instances du CAPES qu'ils bénéficieront de l'appui constant de l'Etat.

- Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'ACBF,
- Honorables invités,

C'est le lieu pour moi, en mon nom, au nom du gouvernement et du peuple burkinabé, de remercier les bailleurs qui interviennent activement dans le renforcement des capacités au Burkina Faso en général et surtout ceux qui ont permis la création du CAPES, notamment l'ACBF et inviter les autres bailleurs à soutenir cette jeune institution, en particulier le plan d'action de renforcement des capacités en cours d'élaboration.

Sur ce, je déclare lancées les activités du Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES).

Je vous remercie

DEUXIEME PHASE

LES CONFERENCES PUBLIQUES

LES COMMUNICATIONS

PRESENTATION DU CAPES

En raison de l'apparition récente dans le paysage institutionnel africain en général et du Burkina Faso en particulier, des Centres d'Analyse de Politiques Economiques et Sociales (CAPES), il me paraît utile, afin de mieux apprécier les enjeux, de donner, au titre de la présentation du CAPES, des éléments d'éclairage sur les points suivants :

- 1) Le contexte de la création du CAPES,
- 2) Les objectifs et missions du CAPES,
- 3) Ses organes de gestion,
- 4) Ses partenaires,
- 5) Sa méthodologie de travail,
- 6) Ses attentes

1. Le contexte

Créé par décret n° 2000/171/PRES du 16 mai 2000, le CAPES, sous la tutelle technique de la Présidence du Faso avec l'appui de l'ACBF est une administration de mission dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et administrative.

Il est le produit de deux processus complémentaires, un processus national et un processus international, et se veut un outil d'accompagnement du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté.

1.1 - Du processus national

On retiendra du processus national, que le principal objectif du Programme d'Ajustement Structurel est de transformer l'économie nationale, dominée par un secteur public fortement centralisé, en une économie qui laisse au secteur privé l'initiative en matière de croissance économique et de développement.

L'orientation libérale ainsi retenue, confirme désormais l'Etat dans ses fonctions d'organisation du processus de développement, de régulation socioéconomique et d'impulsion de l'activité économique.

Conscient que les méthodes et la compétence de son administration, ainsi que le contexte juridique de l'activité économique, ne lui permettaient pas d'évoluer sans difficulté d'une fonction de contrôle décentralisé et routinier à une autre propre à promouvoir le développement, le gouvernement a pris l'engagement depuis 1991, de renforcer la capacité nationale de gestion de l'économie. Il s'est fait appuyer dans ses actions par de nombreux donateurs.

Si les problèmes de méthodes et de compétence concernaient l'ensemble de l'administration, les appuis apportés par les différents bailleurs (AIO, ministère français de la Coopération, PNUD, BAD, Allemagne, Norvège...), s'attachaient en revanche à renforcer les ministères dont dépendait en premier lieu, le succès du Programme d'ajustement structurel (Finances, Santé, Education et Fonction publique).

Par la suite, les autres actions de renforcement des capacités, quand bien même visaient-elles une plus large population (PRGE notamment) n'ont pas couvert toutes les fonctions de gestion de l'économie du ressort de la Présidence du Faso et du premier ministre et n'ont pas encore réussi à mobiliser la totalité des ressources utiles à la réorganisation des programmes.

Le Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales, rattaché à la Présidence du Faso apparaît comme une solution complémentaire aux actions en cours

Le Centre se veut un appui institutionnel de renforcement des capacités de la Présidence du Faso plus spécifiquement, même si l'action de la Présidence du Faso ne peut se faire en vase clos.

C'est pourquoi par souci d'efficacité, il est apparu indispensable d'apporter par la même occasion, en amont comme en aval de cette structure, un appui à l'ensemble des acteurs de la vie socio-économique concernés. L'objectif étant en définitive:

- d'aider à la création d'une masse critique de cadres nationaux dans le domaine de la gestion de l'économie ;
- d'aider le gouvernement et l'ensemble des opérateurs économiques en leur fournissant un instrument moderne d'analyse et de suivi des politiques économiques et sociales.

1.2- Du processus international

En ce qui concerne le processus international, on doit noter que le besoin en renforcement des capacités ressenti au plan national a été fortement soutenu par la communauté internationale à travers de nombreux projets initiés à l'échelle nationale.

A côté des projets nationaux, on notera un programme africain initié par les gouverneurs africains de la Banque mondiale. Mais comme l'a très bien souligné le Rapport du Burkina Faso sur le renforcement des capacités en décembre 1999, «de toutes les initiatives, c'est celle des gouverneurs africains de la Banque mondiale qui est la plus importante par ses objectifs et son envergure». En effet, elle est la seule initiative à notre connaissance dont la vision est fondée sur une approche globale et intégrée des problèmes de capacité. Dans le cadre de cette initiative, le Burkina Faso a pu réaliser comme la plupart des pays africains, une étude d'évaluation des capacités dont le rapport final a été publié en mai 1996 et réactualisé en 1999-2000.

Cette initiative s'est matérialisée par la création de l'ACBF.

Parmi les projets opérationnels soutenus par l'ACBF dans les pays pilotes choisis pour mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités sont inscrits en plus, les plans nationaux ,de renforcement des capacités et la création des Centres d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales.

Ces deux processus (national et international) ont permis de donner aujourd'hui naissance au CAPES.

1.3- De l'outil d'accompagnement du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté

Si ces deux processus ont facilité sa création, en raison des missions de renforcement de capacités dont il doit s'acquitter, le CAPES peut être considéré comme un outil d'accompagnement du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté qui reconnaît cet impératif.

II - Objectifs et tâches du CAPES

La connaissance des objectifs du CAPES permettra de mieux apprécier ses missions.

2.1- Les objectifs :

Le CAPES poursuit quatre (4) objectifs principaux :

- 1) aider à la conception et à l'évaluation des grandes lignes de la politique économique et sociale à moyen et long terme ;
- 2) organiser des formations en matière de gestion et d'analyse des politiques économiques en général et dans le domaine des études prospectives en particulier ;
- 3) améliorer la disponibilité et la qualité des informations et faciliter les échanges d'expériences par la mise en place d'un centre de documentation et la diffusion de ses travaux.
- 4) Aider à la création d'un réseau d'experts.

2.2- Les tâches

Dans le court et moyen terme, le Centre, tout en veillant à son renforcement institutionnel interne, se propose d'articuler l'essentiel de ces activités sur le programme indicatif suivant :

*** Production d'analyses en matière de politiques économiques et sociales**

- 1) Elaboration d'un "cadre stratégique de renforcement des capacités au Burkina Faso avec un plan national d'actions prioritaires :
 - a) Diagnostic permettant d'avoir une vision globale et sectorielle des programmes, projets et acteurs de renforcement des capacités.
 - b) Dégager une approche globale et intégrée des problèmes de renforcement des capacités qui prenne en compte toutes les études déjà réalisées dans le domaine, en vue d'élaborer un cadre stratégique avec un plan d'actions prioritaires de renforcement des capacités.
 - c) Proposer des mécanismes d'opérationnalisation et de pérennisation de la mise en œuvre du plan.
 - d) Organiser au niveau national, des ateliers de validation des plans et d'adoption du plan national de renforcement des capacités.
Faire du renforcement des capacités une question nationale.
 - e) Organiser une table ronde de mobilisation de fonds en vue d'assurer le financement du plan d'actions prioritaires.
- 2) Diagnostic de la situation socioéconomique du Burkina Faso et mise en place d'instruments de gestion macroéconomique adaptés.

- a) Analyse diagnostique de la situation socio-économique du Burkina Faso
Analyse critique des politiques, stratégies et des instruments de gestion socioéconomiques utilisés
- b) Adoption et mise en place d'instruments d'analyse et de gestion macroéconomique, consensuels.
Détermination des grandes orientations stratégiques
Modélisation et opérationnalisation des modèles
- c) Réalisation d'études prospectives et stratégiques
Répertorier toutes les études existantes et examiner leur contenu prospectif ou stratégique et leur cohérence avec les grandes orientations politiques.
Définir les modalités de participation du CAPES à la réalisation et à la publication d'études prospectives menées par d'autres acteurs institutionnels, notamment l'étude prospective relative à «Burkina 2025» ;

*** *Les actions de formation***

Séminaires de formation ou / et de dissémination sur les instruments d'analyse et de gestion macroéconomique.

- 1°) Les outils et les instruments de gestion macro-économiques
- 2°) Les méthodes de gestion macroéconomique
- 3°) L'analyse prospective et stratégique

*** *Mise en place d'une base de données***

- 1°) Répertorier toutes les études existantes en matière d'analyse de politiques et de gestion du développement.
- 2°) Créer et organiser un Centre de documentation spécialisé, fiable et ouvert au public, avec installation de terminaux Internet.
- 3°) Organiser la diffusion et la publication des informations relatives à la problématique du développement socioéconomique.
- 4°) Création d'un bulletin périodique du CAPES pour diffusion des analyses et publications spécialisées.
- 5°) Mise en place d'une politique d'échange et de collaboration avec les Centres d'analyse de l'UEMOA, de la CEDEAO et des autres pays ou continents.

Toujours dans ce même cadre, le CAPES apportera pour le compte du Burkina Faso, une appréciation et un approfondissement des initiatives d'envergure continentale ou mondiale comme le NEPAD.

Dans le même ordre d'idée certaines problématiques de politiques nationales dont :

- le développement du secteur privé ;
- le développement du monde rural;
- le développement de la décentralisation et des collectivités locales;
- la promotion de la bonne gouvernance ;
- la promotion du dialogue social et des droits de l'Homme;
- la promotion des droits de la femme.
- etc.

Seront au cœur de ses préoccupations :

III - les instances de gestion du CAPES

Les principales instances de gestion du Centre sont :

3.1- Le Conseil d'orientation

Ce conseil, composé de onze (11) membres et présidé par le Secrétaire Général de la Présidence du Faso, a quatre (4) missions principales:

- adopter le programme et le bilan annuel du Centre;
- décider de tous audits, le cas échéant et nommer les auditeurs;
- convoquer le comité de liaison;
- décider de toutes mesures propres à améliorer les performances du Centre.

3.2- Le Comité technique:

Ce comité composé de six (6) membres a pour missions d'aider à:

- évaluer les performances de l'équipe du Centre et recommander toutes les mesures nécessaires au Conseil d'orientation ;
- suivre et évaluer les études spécifiques souhaitées par le gouvernement ;
- susciter et réunir des propositions d'études politiques, économiques et sociales émanant des différentes composantes de la société burkinabé ;
- constituer un fichier d'experts.

3.3- La direction du Centre

C'est l'organe chargé de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'orientation. La direction du Centre, avec une équipe de huit (8) experts permanents dont le Directeur, couvrant les différents domaines de l'analyse économique et sociale :

- exerce les fonctions d'administration et de gestion non expressément réservées au Centre d'orientation ;
- applique les décisions du Conseil d'orientation ;
- assure l'animation, la coordination et le contrôle de l'ensemble des activités du CAPES.

IV- Les partenaires du CAPES

De par les missions qui lui sont assignées, le CAPES développera un partenariat à deux niveaux :

- un niveau national
- un niveau international

4.1 - Les partenaires au plan national :

Au plan national, le CAPES aura deux catégories de partenaires :

- 1) l'ensemble des projets, programmes et cellules impliqués dans le renforcement des capacités. Il s'agira pour le CAPES, de voir avec l'ensemble de ces acteurs comment mieux organiser et mieux créer un processus dynamique intégré et permanent de renforcement des capacités.
- 2) Pour l'Administration publique, le secteur privé, le monde rural et la société civile qui n'auront pas de projets spécifiques de renforcement des capacités, le CAPES appuiera leurs actions afin de leur faire bénéficier de projets de renforcement des capacités dans le plan existant.
- 3) Une autre tâche du CAPES sera aussi de fournir à ces secteurs, les analyses économiques et les statistiques et autres documents nécessaires à leur développement.

4.2 Les partenaires au plan international

Au plan international, deux types de partenaires ont été identifiés :

- 1) l'ACBF

Au regard de son objectif de renforcement des capacités, est le partenaire privilégié du CAPES. Elle est pour le moment, la seule institution à avoir un programme et un administrateur de programme pour le CAPES.

Le CAPES souhaite que l'assistance financière et l'appui technique de l'ACBF dont il est bénéficiaire se poursuive et se renforce tout au long de son évolution.

2) Les autres bailleurs de fonds

En raison de l'importance des problématiques des analyses économiques, mais surtout du renforcement des capacités, la contribution de tous les bailleurs de fonds intéressés au financement des activités d'analyse économique et de renforcement des capacités est vivement attendue.

V - La méthodologie d'intervention du CAPES

Une bonne vision de la méthodologie d'intervention du CAPES permettra de mieux appréhender ses attentes.

Au titre de la méthodologie, le CAPES entend organiser son intervention autour d'un certain nombre de principes dont les principaux sont :

- 1°) le CAPES se veut un centre d'analyse et d'appui à la mise en œuvre des politiques économiques et sociales et non d'exécution.
Son souci constant : éviter la rupture entre la production intellectuelle et sa mise en application.

Il se considère en effet, comme un centre opérationnel de recherche et d'analyse des politiques économiques et sociales, à même d'appuyer la réflexion de la Présidence du Faso en particulier et de l'ensemble des composantes du tissu économique en général. A cet égard, il développera une synergie d'actions avec l'ensemble des centres et des projets et programmes de recherche déjà existants.

Toujours dans la même dynamique de collaboration, les programmes et instruments d'analyse existants seront valorisés et mis à contribution.

- 2°) Le CAPES s'investira dans la promotion d'une approche globale intégrée pour coordonner les initiatives de renforcement des capacités sous la forme de cadre stratégique et de plan national d'actions prioritaires.

Ce cadre qui a pour but de pallier au triple constat fait par le CAPES, à savoir :

- le manque d'un cadre de vision prospective à la fois globale, sectorielle et thématique,
- la dispersion d'initiatives avec de nombreuses politiques, actions et acteurs,
- le manque d'un mécanisme établi et des procédures appropriées de concertation et de coordination pour une meilleure synergie des actions.

Dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce cadre stratégique et du plan national, le CAPES entend associer l'ensemble des parties prenantes.

- 3°) Afin d'appuyer l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, le CAPES développera un centre de documentation et une base de données pertinents.

VI- Les attentes du CAPES

Au titre des attentes, les principales sont les suivantes :

- 1°) continuer de bénéficier de l'appui de l'Etat et de son principal partenaire, l'ACBF ;
- 2°) être accepté par l'ensemble des acteurs de renforcement des capacités comme un outil d'appui à leurs services.
- 3°) Obtenir une adhésion effective à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre stratégique et du plan national de renforcement des capacités.
- 4°) Bénéficiaire de l'appui des bailleurs de fonds pour le financement du plan national de renforcement des capacités.

Je vous remercie de votre attention.

**CONFERENCE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN
AFRIQUE, ENJEUX ET REALITES**

**LE RENFORCEMENT DES CAPACITES :
DEFIS ET PRIORITES POUR L'AFRIQUE**

Par Luc-Joël GREGOIRE
Economiste principal du Programme des Nations Unies pour le
Développement au Burkina Faso

Ouagadougou, le 8 avril 2002

Introduction

Le lien indissociable qui existe entre le renforcement des capacités et la promotion du développement humain, constitue pour l'ensemble des décideurs et les opinions publiques, une préoccupation majeure. Traditionnellement, le PNUD a porté une attention toute particulière à cette problématique ; en témoigne le dernier ouvrage sur le renforcement des capacités pour le développement qui a été présenté par notre institution, à la conférence de Monterrey sur le financement du développement, en mars 2002.

Nul n'est besoin de rappeler que les conditions de vie de la majorité des populations dans les pays pauvres, et en particulier en Afrique, n'ont cessé de se détériorer au cours des deux dernières décennies. Nul n'est besoin de rappeler que près de la moitié de la population dans le monde et singulièrement en Afrique, continue de vivre dans une pauvreté inadmissible malgré une amélioration récente des taux de croissance économique. Le rythme actuel des progrès est trop lent pour réduire sensiblement la pauvreté au cours des années à venir et atteindre les objectifs de développement du millénaire, définis en septembre 2000, à New York.

Certains pays tels le Burkina Faso ont considérablement progressé en termes de formulation et de mise en œuvre des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, il est même l'un des tout premiers en Afrique. Toutefois, les difficultés rencontrées montrent une fois de plus que si la formulation de bonnes politiques est déterminante pour la croissance et la réduction de la pauvreté, celles-ci ne sauraient cependant être effectives et durables dans un environnement caractérisé par des capacités humaines et institutionnelles faibles.

Quelles sont donc les perspectives et priorités pour le renforcement des capacités pour le développement de l'Afrique? La réponse à cette question passe d'abord par un appel de contexte nouveau dans lequel s'exerce ce débat, par une analyse des grands défis que les pays, institutions et sociétés doivent surmonter pour renforcer leurs capacités endogènes et par un éclairage sur les orientations majeures qui sous-tendent «la promotion et le renforcement des capacités». Enfin, nous nous interrogeons sur le rôle des acteurs-clés et les priorités auxquelles ils seront appelés en ce domaine.

Le contexte tout d'abord: le renforcement des capacités s'inscrit aujourd'hui dans un contexte nouveau qui se caractérise notamment par un large consensus sur les défis à venir, un engagement plus déterminé et une plus grande mobilisation des acteurs sociaux.

En entrant dans le troisième millénaire, nous sommes entrés dans une ère nouvelle pour le «développement» qui, dans un contexte de globalisation et d'interdépendance, s'avérera déterminante pour les pays pauvres mais également, sans nul doute, pour l'humanité toute entière.

- Premièrement, parce que cette ère nouvelle se caractérise - grâce notamment au rôle joué par les nouvelles technologies de l'information et de la communication - par une prise de conscience plus aiguë des problèmes et défis auxquels le monde entier devra faire face dans les années à venir si les questions de pauvreté et de démographie ne sont pas prises en compte. Cette prise de conscience a trouvé sa consécration, lors du sommet du Millénaire, dans l'engagement pris par un grand nombre de chefs d'Etat de contribuer à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015.

- Deuxièmement, parce que cette ère s'avère plus prometteuse pour la coopération et le partenariat si l'on en juge par la volonté affirmée des partenaires au développement à travailler d'une manière mieux coordonnée dans le cadre d'orientations définies par les gouvernements. Par exemple, en utilisant des cadres d'intervention communs tels que les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (DSRP) et la démarche d'appui budgétaire. Les résultats de la conférence de Monterrey sur le financement du développement qui s'est conclue par un engagement manifeste d'accroître l'aide publique au développement de 20 à 25% témoignent également de cette volonté de coopération. Même si cet accroissement se fait dans une proportion inférieure à ce qui aurait été espéré, il n'en constitue pas moins un immense pas politique. (Rappelons qu'une telle décision d'accroissement de l'APD n'avait pas été absorbée depuis le début des années 70).
- Troisièmement, cette nouvelle ère se particularise de façon évidente par une volonté plus marquée des Etats africains à prendre en charge leur propre développement et d'en finir définitivement avec cette triste image de continent affamé et mal gouverné. Cette volonté politique est réaffirmée notamment à travers la refonte de l'Organisation pour l'unité africaine en Union africaine et surtout, la conception d'une vision stratégique nouvelle du développement du continent africain, à savoir le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
- Enfin, parce qu'en entrant dans ce troisième millénaire, nous sommes entrés dans une ère qui ne saurait se dérouler sans une participation plus active de la société civile qui entend ne plus être exclue des débats fondamentaux qui engagent son avenir et celle des populations et qui, au contraire, souhaite être partie prenante à tous les processus décisionnels d'envergure, le Sommet de Porto Allègre étant la manifestation ultime de cette volonté.

De nombreuses initiatives et événements organisés en Afrique notamment, et nous ne saurions les citer tous, montrent avec force la volonté d'un changement radical dans l'approche du développement, et en particulier, d'un plus haut niveau d'appropriation nationale des politiques et stratégies de développement par tous les segments de la société.

Ce changement est d'autant plus nécessaire que déjà des voix s'élèvent et celle du PNUD en particulier, pour dire que si des efforts plus importants ne sont pas réalisés, les objectifs de développement énoncés au sommet du Millénaire ne pourront être atteints. Et si ces efforts supposent l'appui inconditionnel des bailleurs de fonds, ils ne sauraient cependant être effectifs que si l'on envisage un renforcement plus approprié et mieux ciblé des capacités nationales et régionales de développement.

La compréhension des défis auxquels sont confrontées les Nations, dessine les enjeux et contours du renforcement des capacités.

1- LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE ET LES ENJEUX EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Aujourd'hui, 32 des 48 pays les moins avancés et 34 des 45 pays considérés comme ayant un niveau de développement humain faible selon les données les plus récentes du Rapport mondial sur le développement humain, se trouvent en Afrique¹.

L'Afrique au sud du Sahara comptait en l'an 2000, environ 300 millions de pauvres soit environ 44% de la population. Plus alarmant encore la pauvreté est en sensible progression en raison notamment d'une quasi-stagnation de la croissance des revenus par habitant (2,1 % sur la période 1997-2001).

La croissance économique dans les pays africains n'a pas été à la hauteur des défis à relever notamment pour atténuer la pauvreté et surtout son rythme d'accroissement. En effet, et au regard des taux de croissance démographique au plan continental, il aurait été nécessaire de doubler au maximum les taux de croissance économique actuels et ce, sur une longue période soit au moins 6,5 à 8% par an entre 1985 et 2010².

Tableau 1 : Indicateurs économiques et financiers de l'Afrique subsaharienne (1965-1999)

Taux de croissance du PIB (en %)	1965-1973	1973-1980	1980-1991	1992-1999
. Pays à faible revenu	2,9	3,1	1,9	1,1
. Pays intermédiaires	3,5	3,9	2,8	3,7
Croissance sectorielle (moyenne annuelle)				
. Agriculture	2,6	1,9	2,5	2,6
. Industrie	10,0	8,1	0,7]3
. Exportations	8,2]8	2,2	2,8
. Importations	6,5	7,3	5,8	5,9
Epargne intérieure brute (en % du PCE)				
. Pays à faible revenu]2,5]4,3	10,1	9,9
. Pays intermédiaires	15,3]7,9	12,2	12,5
Investissement intérieur brut (en % du PCE)				
. Pays à faible revenu	14,0	15,0	12,5	11,3
. Pays intermédiaires	16,5	20,5]5,0]7,5

Source : Fonds Monétaire International. Statistiques Financières Internationales. Washington, FMI, 1989.1996.
Nations Unies. Département des Affaires Economiques et Sociales. Annuaire statistiques 1980. 1999,
Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 2000 et 2001.

¹ PNUD, Rapport mondial sur le développement humain. New York, 2001

² M, Kankwanda : L J. Grégoire et Ali. La lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne. Paris, Editions Economica, 1999

D'autre part, les mesures d'inégalité issues des études relatives à la répartition des revenus confirment des écarts sensibles au sein des pays et entre certains espaces sous-régionaux du continent.

A titre d'exemple, le tableau ci-après met en exergue les écarts importants de revenus entre les 20% les plus riches et les 20% les plus pauvres d'un certain nombre de pays africains. Ces écarts sont souvent plus élevés que ceux de certains pays d'Asie ou d'Amérique latine, toute chose égale par ailleurs.

Tableau 2 : Inégalités et répartition du revenu ou de consommation dans 10 pays en Afrique au sud du Sahara

PAYS	20 % les plus pauvres (en % 1987 - 1998)	20 % les plus riches (en % 1987 - 1998)	Rapport entre les 20% les plus riches et les 20 % les plus pauvres (1987 - 1998)
Burkina Faso	5,5	55,0	10
Côte d'Ivoire	7,1	44,3	6,2
Ghana	8,4	41,7	5,0
Kenya	5,0	50,2	10
Mali	4,6	56,2	12,2
Nigeria	4,4	55,7	12,7
Ouganda	6,6	46,1	70
Rép. Centrafricaine	2,0	65	32,5
Sénégal	6,4	48,2	7,5
Zambie	4,2	57,7	13

Source : PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2001 ;
Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 1999 et 2001

L'investissement intérieur brut est lui également resté à un niveau relativement faible en moyenne sur le continent africain. Ainsi, le ratio des investissements par rapport au produit intérieur brut de l'Afrique au sud du Sahara s'est établi aux alentours de 15% en moyenne au cours de la décennie 1985 - 2000. Certains pays intermédiaires ont enregistré des taux moyens de l'ordre de 1819%, par contre, nombre de PMA ont enregistré des taux inférieurs à 10-12%, ce qui ne permet pas d'assurer même l'amortissement des infrastructures et du capital productif initialement engagé.

Compte tenu du fait que d'une part, les taux d'épargne intérieurs et ceux de l'investissement sont les plus faibles de toutes les régions en développement et que d'autre part, la dette extérieure est en moyenne doublement supérieure au revenu national brut ou même qu'elle constitue le quadruple des recettes d'exportation, **l'Afrique** au sud du Sahara risque de devoir attendre une période équivalente à deux générations pour pouvoir retrouver son niveau de vie moyen des années 1975.

Le taux de pauvreté humaine (analysé sous l'angle de la longévité, de l'instruction et des conditions de vie décentes) est estimé à 44% et le taux de pauvreté monétaire (en fonction du seuil de pauvreté à l'Us dollar/jour)³ à 41 %. Plus alarmant encore, la pauvreté est en sensible progression en valeur absolue et relative en Afrique au sud du Sahara et cette dégradation s'applique aussi bien à la pauvreté humaine qu'à la pauvreté monétaire.

Tableau 3. Tendances de la pauvreté monétaire dans les pays en développement

Région ou groupe de pays	Pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire		Nombre de pauvres (millions)
	1987	1999	
Pays arabes	5	4	11
Asie de l'Est, Asie du Sud-est et Pacifique	30	28	440
Asie de l'Est, Asie du Sud-est et Pacifique (sans la Chine)	23	14	92
Amérique latine et Caraïbes'	22	24	110
Asie du Sud	45	43	515
Afrique subsaharienne	39	41	300
Pays en développement	34	32	1 385

a : Avec un seuil de pauvreté à 1 dollar/jour

Source : Rapport mondial sur le développement humain, 2000 et 2001

Au cours des quinze dernières années, l'Afrique au sud du Sahara n'a pas réussi à attirer l'épargne extérieure de sources non publiques. Les investissements étrangers directs et les investissements de portefeuille n'ont représenté en 1990-99 que 9,5% du total des flux de ressources nets destinés à l'Afrique.

L'absence de politiques microéconomiques favorables aux entreprises privées n'a pas aidé à accroître la rentabilité et à attirer les investisseurs malgré le potentiel considérable du continent. Les entreprises semi-publiques dans lesquels les gouvernements ont investi de grandes quantités de ressources fiscales et empruntées à l'extérieur, se sont avérées faiblement productives en raison de cadrages macroéconomiques et d'orientation de politiques déficients. La qualité médiocre de l'infrastructure sociale et économique, prise globalement, constitue une entrave certaine au développement. A cela s'ajoutent des conditions d'endettement extrêmement difficiles qui absorbent une large part des ressources nécessaires aux investissements matériels et sociaux et qui hypothèquent les opportunités de croissance et de financement extérieur du développement.

Le fait que sur le continent, le doublement de la population soit quasiment acquis à l'échelle d'une génération et que cette expansion démographique rapide exerce une pression forte sur les opportunités d'emplois, que ce soit en milieu rural ou urbain, constitue un défi additionnel pour l'Afrique (la population urbaine de l'Afrique croît au rythme de 7% par an, soit deux fois plus vite que celle de l'Amérique latine ou de l'Asie du Sud-est) et les analyses de perspectives estiment que 40 à 50% de la population de la région vivront dans les zones urbaines d'ici à l'an 2015.

Les défis de l'insertion accrue des femmes aux modèles de développement demeurent importants car près de la moitié du capital humain de l'Afrique subsaharienne est sous-utilisé, parce que les *femmes* ne disposent encore que d'un accès limité aux ressources de base (terre et crédit) qui leur permettraient de contribuer à la production et au développement économique.

Or, le rôle crucial que jouent les *femmes* dans la production économique de l'Afrique subsaharienne contraste avec la discrimination systématique dont elles sont victimes dans l'accès à l'éducation, aux opportunités de financement, aux ressources de base et aux technologies qui sont nécessaires pour engager des activités de production d'une manière efficace.

Par ailleurs, l'Afrique ne semble pas bénéficier dans son ensemble du processus de la mondialisation, une majorité de pays notamment les moins avancés du continent demeurant en marge du processus de mondialisation ainsi que l'attestent les indicateurs de participation de l'Afrique aux échanges internationaux (1,8% des exportations mondiales), de contribution à la valeur ajoutée industrielle (0,3%) et d'attraction des investissements internationaux directs (0,02%) observés en 1990-1999⁴.

L'accès aux marchés mondiaux est de plus en plus contraignant du fait des réductions tarifaires et les PMA vont constater un effritement des préférences tarifaires qui leur étaient accordées sur leurs marchés d'exportation alors même que la plupart des pays au sud du Sahara demeurent tributaires des exportations de produits primaires pour leurs recettes en devises. *Or*, les tendances des marchés mondiaux des produits de base ne leur ont pas été globalement favorables depuis le début des années 80 et les perspectives à moyen et long terme, apparaissent difficiles.

La mondialisation et la libéralisation ont d'importantes incidences sur la nature des politiques économiques dans les PMA. Ces tendances de l'économie mondiale ont indéniablement réduit les possibilités pour les pays de mener des politiques économiques nationales autonomes et même de développement des institutions. Les contrôles exercés par les gouvernements sur les activités économiques à l'intérieur de leurs propres frontières nationales (par exemple, l'orientation générale des activités économiques, le contrôle des mouvements de capitaux, la circulation des biens et l'organisation des services) sont devenus globalement moins efficaces.

Le défi majeur pour les pays africains consiste à mener des politiques autonomes de développement national et sous-régional auxquelles est soumise l'insertion dans la mondialisation et non l'inverse comme actuellement où c'est cette dernière qui dicte les politiques de développement en Afrique.

Au plan global du développement humain, les défis de l'Afrique au sud du Sahara apparaissent considérables malgré un certain nombre de progrès manifestes. Les indicateurs sanitaires et éducatifs expriment des déficits importants. Les taux de morbidité et de mortalité sont à présent plus élevés en Afrique que dans le reste du monde. Les normes de santé et de nutrition se sont détériorées, et l'Afrique est le continent le plus durement touché par le Sida.

⁴ *Economic Commission for Africa, United Nations. Critical capacities for the mobilization and efficient allocation of domestic and external financial resources. Addis-Abeba, Eca Doc. 20/11, 1995*
World Bank, Poverty reduction : Progress and challenges in the 1990s.
Washington. 1996. FMI, Statistiques financières Internationales Washington, 1999-2001.

En effet, le Sida s'est répandu rapidement dans la plupart des régions de l'Afrique subsaharienne. Au cours de la décennie écoulée, plus de 10 millions d'adultes et 1 million d'enfants (soit les deux tiers du total mondial) ont été infectés par le Virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Dans de nombreux pays d'Afrique, le Sida réduira le taux de croissance économique en mettant dans l'incapacité de travailler un bon nombre de ceux qui appartiennent aux groupes d'âge les plus actifs de la population, et ce, quels que soient les niveaux de revenu. Les progrès chèrement acquis dans la réduction de la mortalité infantile et l'allongement de l'espérance de vie seront probablement annulés, eux aussi⁵.

En outre, les récents conflits armés y ont fait des ravages terribles. Les 6 millions de réfugiés sur le continent représentent plus de la moitié du total des réfugiés dans le monde alors même que l'on compte actuellement environ 20 millions de personnes déplacées à l'intérieur des espaces nationaux.

Dans le domaine du renforcement des capacités plus spécifiquement, le développement des capacités humaines et institutionnelles n'a pas été suffisamment rapide, anticipatif et élargi pour répondre aux besoins d'un contexte socioéconomique national, régional et international en perpétuelle mutation. Le niveau des capacités humaines et institutionnelles et leur environnement économique, politique et social varient considérablement en Afrique d'un pays à l'autre. Toutefois, les statistiques du développement sur le continent et en particulier, les statistiques des deux dernières décennies indiquent de manière générale des progrès plutôt limités dans la création des capacités essentielles pour le développement. Il existe pratiquement dans tous les secteurs de la plupart des pays, des pénuries graves de capacités caractérisées par l'insuffisance de personnel qualifié, la précarité de l'environnement institutionnel qui entrave l'utilisation adéquate des capacités existantes, l'insuffisance des infrastructures de formation et, par conséquent, l'insuffisance des capacités nécessaires pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre qualifiée.

Les prestations de services publics ont subi une réduction marquée ces dernières années, dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. En termes réels par habitant, on estime que l'accès aux services publics a diminué d'environ 50% depuis 1980⁶.

Cette diminution s'inscrit à l'arrière-plan d'une relative stabilisation des effectifs globaux de l'administration publique et d'une contraction drastique des fonds de roulement et des capitaux fixes par fonctionnaire. Une érosion constante de la valeur des traitements des fonctionnaires a contribué à affecter sérieusement les prestations de services publics et l'accessibilité des populations pauvres. Au cours de 15 années écoulées, on a assisté à une baisse des niveaux de rémunération qui sont parfois sensiblement inférieurs au seuil de pauvreté absolue des ménages pour certains fonctionnaires.

Les réformes institutionnelles et gestionnaires sont encore loin d'être suffisamment efficaces pour attirer les investissements privés essentiels à la croissance et libérer les capacités créatives des entrepreneurs nationaux et des populations locales. L'affaiblissement des systèmes de l'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne a eu un impact particulièrement grave sur les capacités analytiques et de gestion dans la région.

⁵ Luc-J. Grégoire. *VIH-SIDA, lutte contre la pauvreté et Développement Humain en Afrique Subsaharienne. Conférence internationale organisée dans le cadre de la XIème CISMA, Ouaga dougou, 5-7 décembre 2001*

⁶ A. Adedeji, " R. Green," A. Janha. - *Rémunération, productivité et fonction publique.. priorités pour le relèvement de l'Afrique Subsaharienne, New York.. UNICEF - PNUD, Juin 1995, 22p*

La fuite des cerveaux demeure une menace pour le renforcement et la rétention des capacités humaines. L'exode des compétences représente une perte évidente de capacités dont l'Afrique a grand besoin puisqu'on estime qu'environ 25.000 Africains hautement qualifiés quittent chaque année, le continent pour travailler à l'étranger, principalement en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord.

Des succès éclatants ont néanmoins été enregistrés. Entre 1960 et 1999, l'espérance de vie à la naissance en Afrique subsaharienne est passée de 40 à 51 ans. Entre 1970 et 2000, le taux d'alphabétisation des adultes a plus que doublé. De 1960 à 1999, le taux net d'inscriptions scolaires est passé de 25% à 50% pour le niveau primaire et de 13% à 38% pour le niveau secondaire. La proportion de la population ayant accès à l'eau potable qui était de 25% en 1980 a atteint 43% en 1999. Des réalisations importantes ont été également enregistrées dans la promotion des femmes en Afrique: ainsi par exemple, le pourcentage de femmes sachant lire et écrire par rapport aux hommes alphabétisés est supérieur à 60%, proportion plus élevée que dans les Etats arabes et en Asie du Sud. Bien qu'elles soient nettement sous représentées dans les sphères dirigeantes, les femmes africaines conquièrent progressivement à la faveur du processus généralisé de démocratisation, une place de plus en plus importante dans les systèmes administratifs et politiques nationaux; ainsi sont-elles de plus en plus nombreuses à accéder aux systèmes d'autorité et de pouvoir, réclamant et occupant des fonctions politiques et exécutives de premier plan, tant au niveau national que local.

La libéralisation politique qui se développe d'une manière effective et une société civile de plus en plus forte et dynamique, contribuent à asseoir solidement des systèmes politiques responsables et transparents. Depuis 1990, 31 élections présidentielles multipartites ont été organisées, pour la première fois dans 21 cas. Depuis 1980, les partis d'opposition ont été légalisés dans 34 pays.

La consolidation en cours de la paix en Angola, au Mozambique et plus globalement en Afrique australe laisse augurer l'émergence d'un pôle de croissance dynamique dans cette sous-région avec des conséquences bénéfiques sur l'ensemble du continent. Le dynamisme observé des économies de l'Afrique de l'Ouest laisse également augurer des possibilités nouvelles d'accélération du développement dans cette partie du continent. Par ailleurs, les gouvernements africains s'attachent actuellement à faire face au défi des déséquilibres politiques et économiques et mettent en place des mécanismes pour la prévention, la médiation et le règlement des conflits.

Les coopérations sous-régionales, le processus d'intégration africaine, l'Initiative pour le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) constituent également une dynamique incontestable sur le continent qui autorise un optimisme réel.

Les nouvelles techniques de l'information qui modifient la nature même de la concurrence ouvrent de nouvelles possibilités immenses aux pays d'Afrique. Mais pour que ce continent puisse saisir ces occasions, de nouvelles relations entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile doivent être forgées. De nouvelles alliances, institutions et méthodes d'appréhension et de gestion du développement doivent être également établies et ce, notamment dans les domaines de la lutte contre la pauvreté.

Au total, les grands défis que les pays devront relever en ce domaine pour résoudre les problèmes délicats de gouvernance, d'habilitation des populations et de lutte contre la pauvreté se présentent de la manière suivante :

- comment concilier l'élargissement et l'approfondissement des actions de renforcement de capacités pour le développement humain et la lutte contre la pauvreté avec la nécessité de procéder à des cibles stratégiques, les ressources disponibles restant limitées ?
- Comment les gouvernements peuvent-ils mettre en œuvre les réformes structurelles socio-économiques souvent douloureuses mais nécessaires tout en étant en mesure d'emporter des suffrages périodiques, de satisfaire des besoins sociaux immédiats et de résister aux oppositions d'une manière démocratique ?
- Comment peut-on concilier dans des sociétés pauvres, les droits fondamentaux de la personne avec les droits collectifs ?
- Comment assurer la préservation de la diversité notamment ethnoculturelle, linguistique et religieuse en tant que richesse de la mosaïque africaine d'une manière compatible à l'édification d'Etats-nations et d'espaces intégrés de développement ?
- Comment saisir les opportunités offertes par la mondialisation en termes d'échanges, de mouvements de capitaux et de migrations tout en protégeant les populations contre les facteurs d'incertitude et de fragilisation qui l'accompagnent ?
- Comment s'assurer enfin d'une participation plus grande des populations pauvres à la définition et à la mise en œuvre de politiques et de programmes d'action pour l'amélioration de leur sort ?
- Voici des pistes de réflexion qui s'imposent à nous incontestablement et qui peuvent faire effectivement l'objet de discussions approfondies.

J'aimerais donc, si vous le permettez, maintenant aborder la relation importante qui existe entre le renforcement des capacités et le développement. Je commencerai pour cela, par rappeler ce qu'on entend par «capacités».

2. LE CADRE CONCEPTUEL ET LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le renforcement des capacités pour le développement relève d'un vieux débat mais les changements récents du contexte dans lequel s'inscrit ce débat dessine de nouveaux contours pour le renforcement des capacités et justifie qu'on y revienne avec de nouvelles propositions.

Le renforcement des capacités est un processus global qui comprend l'aptitude à identifier les contraintes, ainsi qu'à planifier et à gérer le développement. Il implique aussi bien le développement des ressources humaines et des institutions que la mise en place d'un environnement politique favorable.

Le PNUD définit le renforcement des capacités comme un processus par lequel des individus, des groupes, des organisations, des institutions et des sociétés développent individuellement et collectivement leurs aptitudes à assumer des fonctions, résoudre des problèmes, définir et réaliser des objectifs. Cette définition a trois grandes implications. D'abord, elle implique que les capacités ne constituent pas un état passif mais font partie d'un processus évolutif et dynamique par essence; ensuite, elle met l'accent sur la dimension participative qui le sous-tend et la nécessité d'une utilisation rationnelle et d'une meilleure habilitation des individus et des organisations et, enfin, elle relève la nécessité de tenir compte de la dimension socioculturelle du développement dans les stratégies de promotion et de valorisation des capacités.

Au sein d'une économie, les institutions importantes doivent exercer une influence déterminante sur la croissance économique et la réalisation d'un développement économique et social durable. Du point de vue macroéconomique, le développement institutionnel est nécessaire pour une meilleure gestion de l'économie, y compris l'aptitude à mobiliser, allouer et utiliser les ressources humaines et matérielles de façon productive. Sur le plan microéconomique, les capacités humaines et institutionnelles sont essentielles pour la promotion d'activités génératrices de revenus, la création d'emplois, la gestion de l'entreprise et le développement d'une administration publique saine et efficace.

La création des capacités institutionnelles doit reposer sur un fondement solide propre à favoriser un processus d'apprentissage rapide et à promouvoir la faculté d'adaptation nécessaire pour faire face à un environnement dynamique et évolutif.

L'utilisation efficiente et efficace des capacités existantes est un aspect important des processus de renforcement des capacités. L'efficience suppose un inventaire des capacités existantes, l'identification des lacunes en matière de capacités et la réduction des déficits par des démarches volontaristes et multipartites.

Toutefois, la réponse n'est pas exclusivement dans le gap à combler mais également dans la nature des capacités à renforcer pour répondre aux exigences du développement de l'Afrique.

Il faut que les priorités soient correctement établies, que les interactions entre les politiques et les capacités soient cohérentes, que le développement institutionnel et la gouvernance soient pertinents, que les incitations fournies par l'Etat soient suffisantes et que la société civile joue son rôle de contre-pouvoir et de *force* de propositions.⁷

⁷ *Au niveau individuel, institutionnel et sociétal*

Par conséquent, le renforcement des capacités est donc rendu plus que nécessaire mais il doit être pensé dans une dynamique globale incluant tous les secteurs et segments de la société. Pour être durable, le renforcement des capacités doit se faire selon un processus intégré mettant l'accent sur l'appropriation, l'engagement civique et l'assimilation des connaissances.

Ce processus endogène doit s'inscrire dans une dynamique de la société (au plan démocratique et participatif) qui doit porter un projet de transformation sociale et être fondé sur des systèmes de valeurs qui permettent une plus grande mobilisation des acteurs et une responsabilisation des bénéficiaires.

Pour ce faire, il doit être envisagé à trois niveaux qui sont interdépendants, à savoir :

Au niveau individuel : il s'agit de donner aux individus les opportunités leur permettant d'initier ou d'entreprendre un processus continu d'apprentissage :

Au niveau institutionnel : il s'agit de renforcer les capacités existantes plutôt que de créer systématiquement de nouvelles structures ;

Au niveau social : il s'agit d'accompagner le processus de transformation des sociétés en créant des opportunités pour valoriser les capacités existantes et les aider à se développer pleinement.

Pour que la participation sociale s'exerce, que les capacités existantes coopèrent, que la mobilisation des ressources soit conséquente et que les postulants à l'expatriation restent, il faut que l'Etat fournisse des incitations suffisantes pour induire un processus d'appropriation et que la nature de la relation avec les donateurs soit reconsidérée afin d'éviter des distorsions dommageables au développement des capacités nationales.

Le renforcement des capacités doit s'appuyer sur la connaissance. Pour corriger les disparités devant le savoir, il faut ouvrir à tous les portes de l'école et offrir la possibilité de continuer à apprendre toute la vie durant. L'éducation de base est l'assise d'une population active en bonne santé, qualifiée et prompte à s'adapter. La formation permanente, quant à elle, donnera à un pays les moyens d'évaluer, d'adapter continuellement de nouvelles connaissances.

L'accélération du progrès technologique et le renforcement constant de la concurrence rendent la formation permanente plus indispensable que jamais. Les pays en développement ne pourront tirer parti de la masse de connaissances disponibles dans le monde que s'ils acquièrent la compétence technique requise pour rechercher et sélectionner les technologies qui leur conviennent et pour les assimiler et les adapter une *fois* importées.

Pour encourager la création locale de savoir, l'Etat doit en particulier, soutenir les activités de recherche potentiellement productives tout en créant les conditions nécessaires pour que le secteur privé, en harmonie avec le marché, applique ces nouvelles, connaissances.

Enfin, il faut que le renforcement des capacités s'exerce dans le cadre d'un ensemble de priorités définies à l'échelle nationale et disposant d'un soutien financier conséquent.

A cet égard, le nouveau Partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique constitue une étape nouvelle et déterminante car dans le passé, l'absence de consensus sur les éléments principaux qui définissaient le renforcement des capacités en Afrique, de même que les appuis à court terme (3 à 5 ans en moyenne) qui avaient été retenus par les programmes d'assistance de la communauté internationale, ont contribué à l'inadéquation des efforts et à la faiblesse des résultats⁸. En dernier lieu, il convient de mentionner la nécessité de mettre en place des mécanismes systématiques et performants de suivi-évaluation des actions de renforcement des capacités complémentaires à ceux, classiques, des programmes et projets de développement pour mesurer les avancées et impacts des processus en cours (taux de rendement, évaluation de l'efficacité et de l'efficience, mesure de compétitivité, réaction du marché, indicateur de participation...).

3. LE ROLE DES DIFFERENTS ACTEURS-CLES ET LES PRIORITES EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

L'Afrique a besoin d'un processus soutenu, multidimensionnel et participatif de renforcement des capacités pour le développement national et régional, ainsi que pour une insertion dynamique à l'économie mondiale.

La nécessité de renforcer les secteurs public et privé, de donner voix à la société civile et de réhabiliter les institutions d'enseignement et de recherche constitue une priorité absolue. Il en va de même de la réforme des institutions, des systèmes, des méthodes, des procédures et des pratiques qui sous-tendent les efforts de développement déployés par les secteurs publics et privés et la société civile. Ainsi, les pays ont besoin de capacités pour asseoir et soutenir la bonne gouvernance, concevoir et gérer des politiques et programmes efficaces, gérer l'environnement, lutter contre la pauvreté et le VIH-SIDA et faire appel à la science et à la technologie pour résoudre les problèmes de développement. Des capacités sont aussi nécessaires pour accélérer le développement régional et permettre à l'Afrique de participer en tant que partenaire crédible, aux côtés d'autres grandes régions, à l'économie mondiale.

3.1. Rôle de l'Etat

Sous l'effet des programmes d'ajustement et plus récemment, des stratégies de lutte contre la pauvreté, le rôle des pouvoirs publics est, depuis quelques années, en constante évolution en Afrique subsaharienne. De plus en plus de gouvernements sont élus démocratiquement, gagnant ainsi en crédibilité à l'intérieur et à l'extérieur de leurs frontières. Les processus de démocratisation entraînent une modification du rôle de l'Etat notamment au fur et à mesure que les gouvernements se désengagent des entreprises publiques et d'autres secteurs productifs pour s'intéresser davantage aux choix des grandes orientations de développement et aux arbitrages socio-politiques et économiques qui en découlent. Ces Etats commencent à centrer leur action sur la fourniture de biens et services d'intérêt public.

⁸ *Rapport des gouverneurs africains de la Banque Mondiale sur le partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique, 1996 et 1998*

Les mesures nécessaires pour éradiquer la pauvreté sont aujourd'hui mieux appréhendées, mais sans une véritable volonté politique et un pilotage stratégique des réformes, aucune action ne pourra durablement aboutir. Les individus et les groupes peuvent beaucoup faire pour combattre la pauvreté, mais l'efficacité de leur action dépend de l'environnement créé par les pouvoirs publics. L'Etat a donc un rôle essentiel à jouer, et par son activité propre et par l'influence qu'il exerce sur les autres composantes de la société, dans la lutte contre la pauvreté.

Certains Etats consacrent une bonne partie de leur pouvoir à des politiques allant à l'encontre des intérêts des pauvres. L'exemple le plus choquant d'utilisation du pouvoir de l'Etat dans un sens opposé aux intérêts des pauvres est le gaspillage des ressources budgétaires limitées notamment consacrées à la guerre. En 1995, les dépenses militaires en Afrique subsaharienne se sont élevées approximativement à 8 milliards de dollars, ce qui correspond à peu près au montant annuel nécessaire pour permettre un accès universel à l'eau potable et aux infrastructures sanitaires dans la totalité des pays en développement⁹. A l'ère des ajustements structurels, plusieurs Etats ont procédé sans la moindre hésitation à des compressions de leurs budgets sociaux en avançant l'argument que la différence sera comblée par l'entraide au sein de la communauté elle-même.

Cela a entraîné dans la plupart des cas, l'instauration de mécanismes de recouvrement des coûts dans les services de santé dans des pays où les plus démunis n'ont pas les moyens de payer de tels frais, aussi minimes soient ils. L'insuffisance des ressources financières ne doit pas servir d'excuse à l'Etat pour fuir ses responsabilités.

Heureusement, de nombreux Etats peuvent agir et agissent actuellement dans l'intérêt commun et dans celui des pauvres en prenant un certain nombre de mesures qui ont des impacts positifs sur ces derniers. L'expérience a montré qu'une stratégie visant à éradiquer la pauvreté nécessite un Etat vigoureux et actif. Et cette vigueur doit être utilisée pour donner aux pauvres de nouvelles capacités.

Les gouvernements africains doivent être le fer de lance des efforts tendant à faire reculer la pauvreté dans leur pays, et à relever les défis nécessaires pour l'atteinte des objectifs de développement du millénaire.

A la suite des échecs répétés des politiques de contraction des effectifs qui se sont révélées inefficaces pour relever la qualité du service, pour améliorer les prestations des fonctionnaires restants ou pour réaliser des économies significatives sur le budget, des tentatives de réformes de la fonction publique plus fondamentales, bien qu'excessivement lentes à mettre en œuvre, ont été instaurées dans un certain nombre de pays. Ces réformes se sont fixé des cibles, des normes et des critères de rendement, ainsi qu'il a été défini et la mise en œuvre de réformes des procédures institutionnelles. Cependant les moyens substantiels qu'exigeaient ces réformes n'ont pas été mobilisés.

Or, l'Afrique n'a d'autre choix que celui de rétablir à la fois l'accès aux services publics et la productivité des fonctionnaires, afin de reprendre sa croissance dynamique, son développement et sa compétitivité. Les soins de santé de base, l'éducation, l'approvisionnement en eau, la vulgarisation agricole, l'ordre public et l'entretien de l'infrastructure sont des conditions nécessaires pour permettre aux populations de produire aujourd'hui et d'accroître leur productivité dans l'avenir.

⁹ *Rapport Mondial sur le Développement Humaine. PNUD 1996*

Il devient de plus en plus patent de constater que, face au souci de contenir les dérives anti-démocratiques et les Goûts de la, fonction publique, les programmes de réformes économiques et sociales ont peu réussi à trouver des réponses aux problèmes fondamentaux du secteur public manque de transparence et de responsabilité du personnel, pratique de recrutement et de rémunération du personnel sans rapport avec la productivité et les compétences techniques, schéma de mobilisation des ressources régressifs, dépenses contraires aux priorités du développement humain et capacité d'analyse directionnelle parfois limitée. D'où la nécessité de s'attaquer, par une approche plus large, aux difficiles problèmes posés par le renforcement des structures administratives, la promotion des activités de formation universitaire et de recherche et la création des conditions nécessaires à l'amélioration de la gestion du développement, y compris la décentralisation.

Les populations pauvres bénéficieront davantage d'une augmentation de la croissance et des opportunités de développement si d'une part, les investissements en matière de valorisation des ressources humaines sont protégés durant les périodes de transition démocratique et d'ajustement et si d'autre part, les mesures appliquées contribuent à éliminer sur les marchés de l'emploi, de la terre et des produits, des distorsions qui leur sont défavorables¹⁰.

Les choses ont commencé à changer ces dernières années avec les efforts déployés pour renforcer les capacités nationales en matière de gestion économique ou pour améliorer les dépenses publiques dans les secteurs sociaux. Cependant, l'un des tout premiers défis pour le développement de l'Afrique au sud du Sahara constitue l'amélioration du capital institutionnel et des ressources humaines qui appelle autre chose qu'un simple changement de politique. En effet, cette priorité requiert un effort soutenu d'investissement et de renforcement institutionnel notamment en qui concerne la consolidation du cadre de gouvernance, le développement des secteurs sociaux essentiels, la promotion d'un méta-management public et le développement de prestations accessibles aux populations pauvres.

Afin de renforcer la capacité des pouvoirs publics à planifier et à mettre en œuvre les mesures tendant à faire reculer la pauvreté, il conviendrait d'accorder une attention toute particulière au renforcement d'un certain nombre de pratiques nouvelles et d'aptitudes :

- la consolidation des cadres de bonne gouvernance au sein desquels figurent les éléments clés que sont l'obligation redditionnelle des responsables gouvernementaux, la transparence dans les procédures et les mécanismes de prise de décision, la détermination des orientations et la prévisibilité des actions de l'administration publique, la transparence dans la diffusion d'informations fiables et la primauté du droit qui permet aux agents économiques de mener leurs activités sans risque d'être victimes d'une action arbitraire de l'Etat ;
- l'établissement de politiques et stratégies cohérentes et ciblées en direction de la lutte contre la pauvreté au sein desquelles les actions de mobilisation de ressources et les moyens institutionnels sont tout particulièrement consolidés;

¹⁰ M. Kankewenda ; J.L. Grégoire et Ali. *Poverty eradication : Where stands Africa*. London. Economica 2000

- L'institutionnalisation de systèmes efficaces pour observer la pauvreté et les différentes dimensions du développement humain et orienter les politiques et stratégies de développement. Dans nombre de pays africains, cette capacité reste limitée en dépit des initiatives récentes entreprises par la Banque mondiale, le PNUD, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque Africaine de Développement pour le renforcement des dispositifs statistiques et observatoires nationaux de la pauvreté et du développement humain ;
- La consolidation des capacités des pouvoirs publics à planifier et à exécuter des programmes ciblés qui visent à éliminer les difficultés particulières que connaissent certains groupes parmi les plus pauvres en veillant à les associer aux processus de la formulation et à la mise en œuvre des programmes et projets. L'analyse participative, qui tient compte des points de vue des pauvres eux-mêmes, peut fournir une information utile sur la façon dont les pauvres perçoivent les changements apportés à leur mode de vie et sur les services et programmes destinés à les aider ;
- Le développement des institutions appelées à fournir des services aux régions, communautés les plus pauvres et, au sein des communautés, à toucher des groupes sociaux déterminés (définis par le sexe, le revenu, l'âge, l'appartenance ethnique ou d'autres facteurs) et à le faire selon des modalités qui répondent aux besoins et priorités des pauvres. Il importe à cet égard de décentraliser la gestion effective des services tels que les soins de santé, l'éducation, la distribution de l'eau et l'assainissement et la vulgarisation agricole pour que les décisions puissent être prises d'une manière participative et en fonction des priorités locales ;
- L'aptitude à réaliser des programmes d'urgence ou de sortie de crise doit être développée; même en période de relative sécurité compte tenu de la fragilité des pays les moins avancés aux facteurs exogènes. Cette recommandation s'applique tout particulièrement aux pays en crise au sein desquels on observe une absence d'instruments de prévention ou de gestion des crises et des difficultés à greffer, dans les administrations en déliquescence, les structures et mécanismes susceptibles d'œuvrer à l'élaboration de programmes de réconciliation nationale, de réhabilitation et de reconstruction économiques et sociaux.

3. 2. Le rôle du secteur privé

L'un des objectifs généraux est d'encourager la lutte contre la pauvreté par la croissance économique en favorisant le développement du secteur privé et les possibilités d'emploi. Pour cela, il apparaît indispensable d'établir un cadre législatif et financier approprié en vue d'améliorer le cadre des affaires et d'attirer les investissements étrangers et de développer l'entrepreneuriat par un meilleur accès aux micro- financements et le renforcement ciblé des capacités pour la promotion économique de nouveaux entrepreneurs et notamment, des femmes.

Au début des années 60, l'espace économique mondial se présentait comme un ensemble de cercles concentriques. L'espace économique des années 2000 est très différent. Les réseaux techniques et financiers ignorent de plus en plus les frontières. Le commerce intra-branches tient une part croissante dans les échanges. Les investissements directs à l'étranger (qui, au cours de la dernière décennie, ont augmenté deux fois plus vite que les échanges) et les échanges intersectoriels augmentent proportionnellement, plus à l'intérieur des grandes zones du monde économique que de zone à zone. Cette internationalisation entraîne la nécessité d'être informé de ce qui se passe sur tous les théâtres d'opération. Dans toutes les entreprises, la mondialisation impose au management une nouvelle "vision" de l'avenir: Il faut animer les équipes d'entrepreneurs, faire souffler l'esprit d'innovation, favoriser les changements chaque fois que cela paraît nécessaire, imaginer les formes d'organisation évolutives sans pour autant oublier l'esprit, la culture de l'entreprise. Dans ces domaines, beaucoup doit être fait par et pour le secteur privé.

Par ailleurs, les politiques et stratégies économiques nationales reposent sur l'idée que le secteur privé englobe la majorité des pauvres, notamment les petits exploitants. Bon nombre de ces petits exploitants ont besoin de crédit pour leurs activités productives. Ce besoin est particulièrement aigu chez les femmes, que l'on voit souvent exécuter ou diriger quantité de travaux agricoles et artisanaux ou gérer de petites entreprises de commerce et de service. Il est généralement reconnu que l'octroi d'un crédit, modeste soit-il, est un moyen vital de stimuler le secteur privé et de contribuer à la croissance et à la lutte contre la pauvreté.

Au cours des 20 dernières années, les spécialistes du financement des entreprises, du secteur bancaire et de la lutte contre la pauvreté ont trouvé de nouveaux moyens d'associer les pauvres au secteur privé, aux efforts pour faire reculer la pauvreté à travers la formule des groupes élargis d'emprunteurs qui permet de réduire le coût des micro-transactions en direction des pauvres travaillant à leur compte. Ces expériences témoignent de la possibilité de trouver des solutions à grande échelle pour étendre la participation des pauvres à l'économie de leur pays. Investir dans les institutions autosuffisantes qui financent les pauvres représente une utilisation relativement bénéfique des maigres subventions reçues.

En abaissant les coûts de l'information par le biais d'une spécialisation en financement local et en réformant les systèmes de prestations, les banques ou institutions de crédit peuvent fonctionner d'une manière rentable sur ces marchés avec de petites transactions et une clientèle à faible revenu.

L'objectif est de tirer parti des réformes économiques pour attirer davantage de capitaux sur les marchés africains et élargir le secteur productif. Les principales activités devraient être notamment :

- a) l'appui aux associations d'entreprises, aux organismes de promotion de l'investissement, aux autorités des marchés de capitaux et à d'autres groupes du secteur privé (formation, courtage, centre d'innovation, maison de l'entrepreneur, etc.) ;
- b) l'appui aux efforts faits par les pays pour recevoir des programmes en faveur du secteur privé, en particulier ceux dont l'objectif est d'intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie formelle ainsi que de faciliter une plus grande intégration des pays africains dans l'économie mondiale ;

- c) la construction de réseaux d'entrepreneurs pouvant servir de catalyseur pour d'une part, encourager l'initiative privée, susciter des vocations et disséminer des expériences régionales et d'autre part, attirer les investissements étrangers et nationaux ;
- d) l'appui aux organismes de promotion de l'investissement et au développement des stratégies nationales et régionales de marketing.

Ces actions devraient permettre d'assurer une coopération technique et une formation mieux adaptée à travers notamment l'établissement de bases de données régionales sur les chefs d'entreprises africains, l'établissement de liens entre les petites, moyennes et grandes entreprises ainsi qu'entre elles et le secteur des entreprises transnationales; et l'amélioration de la coordination des politiques en ce domaine.

3.3. Le rôle de la société civile et des organisations non gouvernementales et communautaires

Dans le cadre des processus d'élargissement de la démocratie et des opportunités de développement en général, un rôle important est dévolu à la société civile notamment dans l'établissement et l'examen des priorités et actions à inscrire dans les politiques et programmes de développement humain et de lutte contre la pauvreté.

La société civile en Afrique a besoin de capacités et de soutiens pour contribuer efficacement à la planification, au suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement. A cette fin, il faut encourager le développement des capacités pour la recherche et l'analyse indépendante des politiques et le renforcement des organisations non gouvernementales et de leurs réseaux pour servir de force de proposition et de contre-pouvoir.

En ce domaine, l'adoption d'une démarche d'appui devrait avoir pour objectif, de responsabiliser réellement les acteurs locaux et de leur permettre d'acquérir un véritable potentiel d'intervention en faveur du développement. Quels que soient leurs efforts, les populations pauvres sont difficilement en mesure de résoudre à elles seules et simultanément, les problèmes de restauration de l'environnement et de promotion du développement. A cet égard, l'aide extérieure, sous forme de ressources financières et d'expertise technique et l'implication des organisations non gouvernementales, demeure essentielle.

Les efforts pour faire reculer la pauvreté ne peuvent aboutir s'ils sont conçus en termes purement technocratiques. La pauvreté n'évolue pas dans un vide social. Il faut tenir compte des considérations culturelles, de l'évolution des relations sociales ainsi que de l'accès et de la participation à l'expression politique pour conduire des démarches appropriées de lutte contre la pauvreté. En dépit des tendances à la démocratisation qui se font jour dans un grand nombre de pays africains, la majorité des pauvres ont encore peu d'influence sur les décisions qui touchent à leur existence et sur ce plan, les femmes pauvres demeurent encore les plus pénalisées.

On parle souvent de démarginalisation pour décrire le processus complexe qui doit permettre aux pauvres d'avoir voix au chapitre. Ce processus consiste notamment à accroître les opportunités économiques et politiques des pauvres, afin que leurs opinions et leurs préoccupations puissent être prises au sérieux par leurs interlocuteurs en général et les pouvoirs publics en particulier et, surtout, afin que les pauvres puissent eux-mêmes prendre les initiatives indispensables pour pouvoir surmonter leurs propres difficultés, telles qu'ils les perçoivent. Les gouvernements des pays africains au sud du Sahara, en particulier les gouvernements démocratiques, seront de plus

en plus contraints de répondre aux besoins de leurs divers groupes d'administrés, y compris les plus démunis, et ce, avec les ressources limitées dont ils disposent. C'est le dilemme démocratique devant lequel se trouve tout pays qui souhaite donner la place qui revient à ceux-ci dans les considérations d'équité et de justice sociale.

Les gouvernements doivent reconnaître l'importance fondamentale du débat démocratique et contradictoire, de l'accès à l'information pour tous et du droit des groupes et communautés à s'organiser. Ce sont là des éléments déterminants pour favoriser l'avènement de concertations soucieuses des différences entre les sexes, des liens et équilibres intergénérationnels et permettre la définition d'une vision consensuelle à long terme de la société.

Quant aux pauvres, le moyen le plus utile de servir leurs intérêts est de leur apporter un appui actif en encourageant les collectivités locales à exprimer leurs préoccupations et à établir des organisations d'auto-assistance qui les rapprochent des pouvoirs locaux, des fournisseurs de services (pouvoirs publics, ONG partenaires de développement) et des ressources financières disponibles.

Pour favoriser un cadre de gouvernance propice à la lutte contre la pauvreté et une plus grande réhabilitation des populations, il conviendrait de :

- consolider les démarches nationales du développement humain susceptibles de favoriser l'éducation du public et d'élargir les débats notamment sur les causes de la pauvreté et de la mauvaise gouvernance ;
- accorder une attention soutenue aux moyens permettant d'assurer une plus large déconcentration des pouvoirs de l'Etat à l'échelon local, et permettre une participation véritable et active des pauvres en les encourageant à former des organisations civiques et d'auto-assistance, contrepartie dynamique et indispensable des pouvoirs publics à la base;
- encourager dans les processus en cours de décentralisation, la participation des collectivités locales et des groupes communautaires à la définition des politiques et stratégies de développement à la base.

De solides institutions travaillant pour les pauvres et animées par eux permettent aux communautés pauvres des milieux ruraux et urbains de s'aider elles-mêmes et d'appliquer des mesures visant à résoudre les problèmes et à lever les obstacles qu'elles jugent devoir être traités en priorité.

Une meilleure organisation en faveur des pauvres peut contribuer à :

- accroître la production et la productivité par une utilisation plus efficace de la main-d'œuvre des ressources matérielles ;
- renforcer la disponibilité et l'accessibilité aux services sociaux essentiels ;
- améliorer la durabilité de la gestion des ressources naturelles par une planification participative ;

- appuyer l'infrastructure sociale au niveau de la communauté par la mobilisation des ressources et de la main-d'œuvre ;
- offrir le cadre d'une action concertée pour assurer une plate-forme à la démarche de décentralisation, valoriser les démarches de solidarité et restaurer la dynamique socioculturelle de prise en charge des ménages et personnes vulnérables.

Conclusion

Les défis auxquels l'Afrique sera confrontée au cours des quinze prochaines années montrent à quel point il est urgent pour ce continent, d'instaurer la paix et une bonne gouvernance, de démontrer une meilleure appropriation et un meilleur leadership dans la conception et la mise en œuvre des stratégies, de renforcer ses capacités de gestion du développement, de retrouver ses avantages comparatifs et de se forger une nouvelle compétitivité internationale tout en revendiquant son propre programme d'action pour le développement et ce, tout particulièrement, en matière de lutte contre la pauvreté.

Sur l'ensemble de ces plans, le Burkina Faso a œuvré, depuis quelques années, avec l'appui notamment du SNU et du PNUD, à concevoir des politiques et stratégies ouvertes et partenariales, à initier des démarches pilotes et des programmes de renforcement de capacités, dont les résultats sont aujourd'hui mesurables.

Les personnalités appelées à intervenir dans le panel que vous avez constitué peuvent témoigner de la dynamique en cours. Les publications du GNRDHD en 1999 et 2000 que je vous invite à lire ou à relire ont également procédé à cette appréhension de la problématique de renforcement des capacités, de la gouvernance et des actions de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso.

Je voudrais pour terminer saisir l'opportunité de cette réunion pour réitérer au gouvernement burkinabé et aux partenaires de la société civile et du secteur privé, la disponibilité de notre institution à appuyer les initiatives et le partenariat pour le renforcement des capacités.

**EXPERIENCE DU BURKINA FASO EN MATIERE DE
RENFORCEMENT DES CAPACITES**

**Présentée par Mme Sangaré Maïmouna,
Directrice du département
chargé du suivi des programmes sociaux (STC/PDES)**

I. Expérience du Burkina Faso en matière de renforcement des capacités

Dans le cadre de la coopération au développement, le Burkina Faso à l'instar des autres pays africains a toujours bénéficié de l'assistance technique extérieure et d'appuis divers dont le principal objectif est d'aider les acteurs nationaux à prendre en charge le développement national. Après près de quarante ans de coopération, la problématique de la prise en charge du développement par les acteurs nationaux reste toute entière. En effet, tous les projets et programmes de développement incluent un volet renforcement des capacités qui vise à assurer une appropriation effective de ces programmes par les nationaux.

Au Burkina Faso, les premières réflexions menées sur le renforcement des capacités remontent aux années 90 à la suite de l'adoption du Programme d'ajustement structurel (PAS). En effet, les autorités ont posé ce programme d'ajustement structurel pour la première fois à la première conférence des partenaires au développement tenue en mai 1991. Elles s'interrogeaient alors sur la capacité de l'administration à mettre en œuvre la nouvelle politique fondée sur les principes du libéralisme économique. Ces interrogations étaient d'autant plus légitimes que le pays venait de sortir d'un Etat d'exception où le capitalisme d'Etat était l'option choisie pour promouvoir le développement économique national. Depuis lors, plusieurs initiatives ont vu le jour dont les plus importantes sont

1.1. Le Programme d'Appui à l'Administration (PAA)

Ce programme avait pour objectif principal, le renforcement de la capacité technique opérationnelle de certaines institutions-clefs. Il s'agit :

- du ministère de l'Economie et des Finances à travers deux projets de modernisation de la gestion des finances publiques par la mise en place d'un circuit informatisé de la dépense, d'un logiciel de traitement des opérations douanières et la construction du siège de la Direction Générale des Impôts (DGI) . Le projet de renforcement du cadre institutionnel et de gestion du système statistique et la réalisation d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages en vue de l'établissement d'un rapport sur le profil de la pauvreté au Burkina.
- du ministère de la Fonction publique à travers le recensement des agents de la Fonction publique, l'introduction d'un nouveau système de recrutement et de gestion de la carrière des agents publics; l'introduction de nouveaux critères de notation, d'avancements et de rémunération, j'introduction des cercles de qualité avec la création de l'Association burkinabé pour le cercle de qualité.
- du ministère de la Justice à travers l'étoffement du corps de la magistrature et du barreau, la révision du droit commercial, le renforcement des tribunaux du commerce, la création de nouvelles chambres commerciales.
- du Secrétariat général du gouvernement et du Conseil des ministres à travers un appui pour assurer la parution régulière et la diffusion du Journal officiel.
- du ministère de la Communication à travers la formation des journalistes à l'analyse, l'interprétation et la présentation des faits économiques au grand public de manière à améliorer le dialogue sur le PAS.

1.2. Le Programme d'Appui à la Gestion de l'Economie (PAGE)

L'une des préoccupations majeures soulevées en 1991 concernait la capacité de l'administration à formuler; à mettre en œuvre et à suivre des programmes et stratégies de développement viables. Cette réflexion a abouti à la mise en place du Programme d'Appui à la Gestion de l'Economie (PAGE) en 1994 sous l'égide du PNUD. Ce programme visait à développer la capacité institutionnelle de gestion de l'économie à travers le renforcement des principales fonctions de gestion économique (prospective, planification stratégique, prévisions et cadrages macroéconomiques, programmation, gestion et suivi des projets et programmes, coordination et mobilisation de l'aide). Le PAGE était un programme intérimaire qui a été remplacé en 2001 par le Programme Renforcement de la Gouvernance Economique (PRGE). Le PNUD également contribue au financement de trois autres programmes :

- i) le Programme d'appui à la bonne gouvernance,
- ii) le Programme de lutte contre la pauvreté et le développement des secteurs sociaux,
- iii) le Programme de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement.

1.3. Le projet GTZ «Conseiller au ministère de l'Economie et des Finances»

Ce projet qui date de 1968 est l'un des plus vieux projets de la Coopération technique allemande. Ce projet a été Inis au jour en 1991 après l'adoption du PAS au Burkina Faso. Ces objectifs ont été recentrés autour de la problématique du suivi du PAS et visent principalement à développer au sein du ministère de l'Economie et des Finances, une capacité de gestion macroéconomique. Dans cette perspective, le projet a contribué à la mise en place du Tableau des opérations financières de l'Etat, instrument essentiel du dialogue entre le gouvernement et les institutions de Bretton Woods et à développer un modèle macroéconomique (l'instrument automatisé de prévision) qui permet de réaliser le cadrage macroéconomique de l'économie et d'élaborer des budgets économiques.

1.4. L'initiative de la fondation pour le renforcement des capacités en Afrique

Sous l'impulsion de cette fondation, le gouvernement burkinabé a initié en 1996, une réflexion visant à la création d'un Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES), qui a été concrétisé en mai 2000. Les attributions du CAPES sont, entre autres, d'organiser des formations en matière de gestion et d'analyse des politiques économiques en général et dans les domaines des études prospectives en particulier. .

1.5. Le Projet d'assistance au secteur privé

Cet projet a vu le jour en 1993 pour une période de quatre ans en vue d'accélérer la création d'un environnement institutionnel, juridique et réglementaire favorable au développement des affaires.

Le projet a financé essentiellement des services de consultants, des conseils d'experts et du matériel.

Il a été clôturé en 2000. Dans ce cadre, le gouvernement a entrepris de transférer entièrement la gestion des institutions d'appui au secteur privé entre les mains du privé lui-même. Il s'agit de la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat du Burkina (CCIA-B), de l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC) et du Comptoir Burkinabé des Chargeurs (CBC). Ces institutions sont gérées actuellement par le privé et jouent un rôle de premier plan en matière de renforcement des capacités du secteur privé. Il existe par ailleurs de nombreuses institutions privées qui interviennent dans le domaine de la formation des acteurs du privé.

Par ailleurs, en vue d'assurer une meilleure prise en compte des préoccupations du secteur privé dans la prise de décision en matière économique, le gouvernement a mis en place en août 1998, une Commission permanente de concertation Etat/secteur privé. Cette Commission paritaire comprend cinq représentants de l'Etat et onze représentants du secteur privé. En outre, à la fin du PASP, il a adopté une nouvelle stratégie de développement du secteur privé qui vise à satisfaire les besoins exprimés par le secteur privé. Cette stratégie dont la mise en œuvre est prévue pour la fin de l'année 2002, prévoit de nombreuses actions de renforcement des capacités à travers la création de la Maison de l'entrepreneur.

1.6. Le Programme national de bonne gouvernance

En octobre 1998, le gouvernement a adopté un programme national de bonne gouvernance assorti d'un plan d'actions sur cinq ans. Ce programme couvre les secteurs public et privé ainsi que la société civile. La mise en œuvre de ce programme accuse un retard et son actualisation s'avère nécessaire et avant d'entreprendre toute action allant dans le sens de son exécution.

1.7. L'initiative des gouverneurs africains de la Banque mondiale

C'est l'initiative la plus importante de par ses objectifs et son envergure. En effet, elle est la seule initiative à notre connaissance dont la vision est fondée sur une approche globale et intégrée des problèmes de capacités.

Dans le cadre de cette initiative, le Burkina Faso a pu réaliser comme la plupart des pays africains, une étude d'évaluation des capacités dont le rapport final a été publié en mai 1996. Entre 1996 et 2000, le Burkina Faso a été associé à toutes les rencontres au plan international relatives à cette initiative.

Cependant, depuis la parution de ce rapport, ce projet n'a pas connu une évolution significative. En 1998, dans le cadre du suivi de l'initiative au sein de la région Afrique, la Banque mondiale a appuyé le gouvernement à mettre au point une stratégie de relance du processus.

Cette stratégie a permis en 2000, la réalisation d'une étude pour actualiser le rapport d'évaluation de mai 1996 à la lumière de certaines évolutions survenues et l'élaboration d'un programme national de renforcement des capacités. Dans ce rapport, des propositions de plans d'actions ont été faites dans les domaines suivants: secteur public, secteur privé, société civile, secteur du développement rural étant donné le poids de ce secteur dans l'économie burkinabé et un plan d'actions pour les collectivités locales dans le cadre de la décentralisation en cours. Il reste donc à donner une suite à ce travail d'évaluation en organisant des concertations nationales pour renforcer le projet de plan et définir les priorités à renforcer.

1.8 Initiative, rôles et responsabilités de la société civile

La société civile est composée des associations, des organisations non gouvernementales, des groupements villageois, des syndicats, des organisations professionnelles, de la presse privée, la chefferie traditionnelle et les mouvements religieux auxquels s'ajoutent des institutions comme le Conseil Economique et Social et le Médiateur du Faso. Ces organisations contribuent sans nul doute au renforcement des capacités, notamment à travers des programmes de formation. C'est dans ce contexte qu'il a été réalisé en juillet 2001, une étude sur le renforcement des capacités de la société civile au Burkina Faso.

En outre, l'intervention de l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Electorale (en anglais IDEA) a permis la publication d'un rapport en 1998 sur la démocratie au Burkina Faso qui a fait l'objet d'un atelier au mois de juin 1999 à l'issue duquel un plan d'action sur la démocratie devrait être élaboré.

II. PERSPECTIVES POUR LE BURKINA FASO

Les faiblesses existent essentiellement au niveau du dispositif institutionnel. Le cadre institutionnel mérite d'être clarifié et simplifié. En effet, l'existence de structures multiples travaillant dans des domaines similaires complique le suivi et la coordination des interventions. Elle favorise, entre autres, un esprit de clientélisme vis-à-vis des bailleurs. Pour cela, il est impératif de converger vers la fusion de tous les plans existants en un seul plan national qui comprendra tous les domaines prioritaires à renforcer. Cela nécessitera la tenue d'une concertation nationale autour du plan national élaboré en 2000 avec comme objectif, l'adoption d'un plan unique harmonisé, qui mettra fin ainsi à la dispersion des énergies dans ce domaine. Tous les aspects du concept de capacité ont été mis en avant dans le rapport d'évaluation des capacités nationales. En effet, la capacité des individus, de leurs organisations et des moyens dont elles disposent pour assurer pleinement leurs missions ont été pris en compte dans l'analyse qui a été faite. Pour cela, le gouvernement doit exercer véritablement son leadership étant donné qu'une stratégie de renforcement des capacités doit être basée sur une vision plus large du développement économique et social et sur des besoins en capacité qu'implique une telle vision. Le Burkina pourrait s'inspirer des initiatives réussies dans ce domaine par d'autres pays.

**LANCEMENT DES ACTIVITES DU CENTRE D'ANALYSE DES POLITIQUES
ECONOMIQUES ET SOCIALES (CAPES)**

Conférence sur le thème :
**« *Renforcement des capacités en Afrique, réalités et enjeux :*
cas du Burkina Faso »**

**Sous-thème: la problématique du renforcement des capacités
humaines
de l'administration publique**

Communication préparée et présentée par
Madame Marie Odile BONKOUNGOU
Secrétaire Général Adjoint du gouvernement et du Conseil des ministres

Avril 2002

INTRODUCTION

Les préoccupations liées au renforcement des capacités en Afrique connaissent un regain d'intérêt. Les nombreuses actions menées sur la question sont là pour l'attester. En effet, des travaux, études, réflexions etc., ont eu pour thème central, le renforcement des capacités en Afrique. A titre d'exemple, nous citerons ici le rapport des gouverneurs africains de la Banque mondiale de septembre 1996. Dans ce rapport, les gouverneurs africains ont reconnu que, pour relever les nombreux défis auxquels ils étaient confrontés au lendemain des indépendances, beaucoup de dirigeants africains ont eu pour cadre privilégié d'actions, des mesures à court terme, perdant ainsi de vue les investissements à long terme pour la bonne gestion des affaires publiques et le renforcement des capacités.

Conscients de ces graves insuffisances, les Etats africains se sont engagés à rechercher les solutions aux contraintes affectant le renforcement des capacités. Au Burkina Faso, les évaluations des capacités font ressortir de sérieuses difficultés tant dans les secteurs public et privé que dans la société civile. Pour notre communication, nous nous limiterons aux problèmes de capacités dans le secteur public.

I/ - Etat actuel des capacités dans l'Administration publique

Quelle que soit l'option ou le régime politique en Afrique, l'Administration publique occupe et continuera d'occuper un rôle important dans le processus de développement.

L'Administration publique est au service de l'exécution des missions que s'assigne l'Etat. Il n'y a donc pas de développement sans une Administration publique saine, capable de faire *face* aux nombreux défis que lui impose le contexte d'un environnement en pleine mutation.

Malheureusement, le constat montre que notre Administration souffre encore de maux qui affectent sérieusement ses capacités et dont les principaux sont :

1. Le non respect de certaines valeurs essentielles caractéristiques de la bonne gouvernance

La question de l'éthique est et demeure une question de taille aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement.

Ainsi la corruption et les détournements sont dénoncés au quotidien pour leurs méfaits politiques et économiques.

Malgré l'existence d'un code de conduite, d'un cadre juridique de répression des infractions pénales et disciplinaires, on observe toujours des comportements contraires à l'éthique.

Après des contrôles en 1989, l'Inspection Générale d'Etat concluait, je cite « Notre fonction publique est en crise; elle a perdu ses lettres de noblesse ».

Une circulaire de 1994 du Premier ministre disait ceci « A l'heure où notre pays connaît des difficultés économiques importantes et s'attelle résolument à les résoudre, les pratiques laxistes, d'affairisme, de corruption... par certains agents de la fonction publique constituent un lourd handicap pour la bonne marche de notre Administration, pour l'action gouvernementale et pour le développement de notre pays.

« Le Docteur Bongnessan Arsène YE, alors président de l'Assemblée des députés du peuple déclarait à la 2ème session parlementaire de 1994, je cite « Le sentiment du peuple dont nous sommes les légitimes représentants est que la morale agonise au pays des hommes intègres ». Enfin, les sondages réalisés par le Réseau National de Lutte contre la Corruption (REN-LAC) ont donné des résultats qui attestent également de l'importance de la pratique de la corruption au Burkina.

2. Les dysfonctionnements au plan organisationnel

Les conclusions des études, réflexions et travaux notamment des audits et des conférences annuelles de l'Administration publique de 1993 et 1995 ont fait ressortir que les problèmes d'ordre organisationnel sont situés à plusieurs niveaux:

- a) au niveau des attributions, on note de nombreuses zones d'interférence, de chevauchement dans l'examen des missions des ministères.
- b) Au niveau des structures, l'absence de normes de création des structures engendre une situation de non maîtrise des structures de l'Administration publique. Ainsi, la création des structures s'effectue-t-elle en marge de toute logique de rationalisation. Par ailleurs, la faiblesse des mécanismes de coordination au niveau des administrations centrales et déconcentrées est une contrainte majeure préjudiciable à l'action gouvernementale.
- c) Au niveau des méthodes et procédures de travail, l'administration burkinabé souffre d'un manque d'organisation apte à rendre des prestations de qualité et dans toute la transparence requise. Ainsi beaucoup de services publics fonctionnent sans un cadre de référence (programme et rapport d'activités), sans des mécanismes efficaces de concertation; le processus d'accomplissement du service public n'est pas toujours connu de l'utilisateur, faute de manuel de procédure; enfin, l'absence d'une culture de délégation de pouvoirs impose une lenteur excessive dans les prises de décision, avec comme effets pervers, une mauvaise utilisation et une déresponsabilisation des cadres.

3. La mauvaise gestion des ressources humaines

La Fonction publique burkinabé compte un effectif de 56,000 agents environ; et 40 % du budget de l'Etat sont consacrés aux dépenses de personnel. Le pays devrait tirer le meilleur profit de ses agents par une gestion rationnelle et maîtrisée. Or, force est de constater que la réalité est toute autre :

- La Fonction publique souffre d'une mauvaise répartition géographique des effectifs ;
- les agents de la Fonction publique ne sont pas toujours utilisés conformément à leurs aptitudes professionnelles ;
- la gestion des agents reste encore fortement centralisée ;
- l'absence d'une gestion intégrée des effectifs et des emplois conduit à une gestion au coup par coup ;
- le système d'évaluation se caractérise par un manque d'objectivité ;
- la Fonction publique connaît un déficit de professionnalisme.

Tous ces facteurs défavorables à l'épanouissement de notre administration interpellent les autorités publiques. C'est dans ce sens que des réformes administratives sont en cours dans notre pays.

Tableau de mesures visant le renforcement des capacités de l'Administration publique

DOMAINES	MESURES
Redéfinition du rôle et des missions de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un atelier d'information et de formation en direction des acteurs du développement autour des modalités de mise en œuvre de la loi n° 010-98/ AN du 21 avril 1998 portant domaine d'intervention de l'Etat et répartition des compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement.
Moralisation de la vie publique	<ul style="list-style-type: none"> - Structures de contrôle (Inspection Générale d'Etat, Inspection Technique, Inspection Générale des Finances). - Création d'une haute autorité de lutte contre la corruption - Création d'un Comité national d'éthique. - Réseau National de lutte contre la corruption. - Adoption d'une charte de la Fonction publique par les ministres africains de la Fonction publique en février 2001
Rationalisation des structures de l'Administration publique	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de normes de création et de gestion des structures de l'Administration publique. - Elaboration de programmes et rapports d'activités par les ministères. - Simplification de procédures administratives. - Fixation de délais de traitement des dossiers.
Gestion participative	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du Conseil consultatif de la fonction publique. - Dynamisation des Conseils de cabinet, des Conseils de direction, des Conseils d'administration des secteurs ministériels
Rationalisation et modernisation de la gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Instauration d'un système de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs. - Déconcentration de la gestion administrative. - Création de Directions des ressources humaines. - Création d'une filière « gestion des ressources humaines à l'ENAM.>> - Informatisation de la gestion administrative des agents de l'Etat - Rotation régulière des agents dans les services. - Formation en management de tous les responsables nouvellement nommés.
Professionnalisation de la Fonction publique	<ul style="list-style-type: none"> - Instauration d'un système d'évaluation objective et de promotion basée sur le mérite. - Instauration du concours comme mode commun de recrutement dans la Fonction publique. - Révision de programmes de formation dans certaines écoles professionnelles pour les adapter aux besoins de l'Administration. - Mettre l'homme qu'il faut à la place qu'il faut. - Renforcement des capacités de la Fonction publique au moyen de la formation continue.
Décentralisation de la gestion publique	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'ateliers au plan national, sectoriel et régional autour de la mise en œuvre des textes d'orientation de la décentralisation. - Création des régions

CONCLUSION

En matière de renforcement des capacités dans l'Administration publique, les réformes prises traduisent la volonté politique des autorités publiques. Mais les capacités de l'Administration ne peuvent pas être renforcées du jour au lendemain. Cela requiert du temps et des efforts de la part de toutes les parties prenantes tant au niveau national qu'international. Les acteurs de l'Administration doivent changer de mentalités pour qu'une nouvelle culture administrative puisse s'installer. En effet, toute réforme entraîne nécessairement des bouleversements et exige des changements de comportement. Si aujourd'hui, les réformes administratives sont rendues incontournables dans le cadre du renforcement des capacités de l'Administration, il est absolument nécessaire que leur mise en œuvre obéisse à une démarche prudente, progressive et fasse l'objet d'un suivi-évaluation constant et soutenu. Et il semble que c'est ce mécanisme qui fait grandement défaut dans l'Administration publique et qui pourrait justifier le peu d'efficacité des résultats obtenus.

RENFORCEMENT DES CAPACITES AU BURKINA FASO

**CENTRE D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE
COMME SUPPORT**

*Mr. Bonoudaba DABIRE
Economiste - DGEPIMEF*

I. CONTEXTE

La faiblesse des capacités apparaît aujourd'hui comme l'un des principaux handicaps au développement des pays africains en général et du Burkina Faso en particulier. Mais par capacités, il faut entendre l'ensemble des ressources humaines et des institutions qui permettent à un pays d'atteindre ses objectifs de développement. Cette notion a pour corollaire l'autonomie qui résulte de la faculté qu'ont les populations à prendre des mesures et à faire des choix afin d'atteindre les objectifs qu'elles se sont assignés. Cela implique la capacité d'identifier et d'analyser les problèmes, de formuler des solutions et de les mettre en oeuvre.

Aujourd'hui, on s'accorde largement à reconnaître que les capacités constituent le «chaînon manquant» du processus de développement en Afrique subsaharienne ; faute de capacité, ni l'Etat ni le secteur privé ne peuvent s'acquitter comme il le faut des tâches nécessaires au bon fonctionnement d'une économie. Le besoin de capacités se pose dans pratiquement tous les secteurs et sous-secteurs des économies africaines. La capacité des pouvoirs publics à analyser, planifier, exécuter et superviser le développement est limitée. Le secteur privé dont la croissance est indispensable au décollage économique est stimulé par un ensemble de mesures gouvernementales favorables et par des mécanismes permettant de faire respecter les contrats, la législation anti-monopole et autres dispositions. L'Afrique est en retard sur le reste du monde du point de vue de ses capacités technologiques et de recherche. Les groupes et organisations qui constituent la société civile mobilisent et formulent des revendications sociales et amènent l'Etat à agir de façon responsable, mais ils doivent eux aussi être capables de mobiliser et d'informer leurs membres, ainsi que de communiquer et de négocier avec leurs interlocuteurs au sein du gouvernement et du secteur privé.

En raison de cette faiblesse des capacités, les pays africains notamment ont recours à l'assistance technique qui représente une part importante de l'aide publique au développement (APD) (plus de 25%). Malgré les initiatives entreprises par des institutions telles que le PNUD depuis 1980 à travers les projets NATCAP et la Banque mondiale depuis 1995 à travers le nouveau partenariat pour le renforcement des capacités, les problèmes de renforcement des capacités sont rendus aigus par les importants défis auxquels ces pays doivent faire face: défi de la mondialisation/régionalisation; défi de la lutte contre la pauvreté et le défi de la décentralisation. Dans un tel contexte, les pays font face à un réel dilemme dans la satisfaction des larges besoins de renforcement des capacités au regard des ressources budgétaires limitées. Aussi importe-t-il de trouver le support le plus approprié, le plus efficace et le moins onéreux. Les Centres d'enseignement à distance initiés par la Banque mondiale à la fin des années 1995 apparaissent alors comme de puissants instruments pour résoudre ces questions de formation.

II. PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE DE OUAGADOUGOU

2-1. Motivations du projet

Le gouvernement met en oeuvre depuis l'année 2000, un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté avec l'appui de l'ensemble de ses partenaires au développement. Des résultats significatifs sont déjà perceptibles, mais le gouvernement reste convaincu que le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs (public, privé et de la société civile) est une condition nécessaire à la réussite pleine et entière des objectifs de cette stratégie de lutte contre la pauvreté. C'est bien dans cette perspective qu'il a décidé à la faveur de ce vaste réseau d'enseignement à distance initié par la Banque mondiale, de doter le pays d'un centre d'enseignement à distance.

2-2 - Objectifs du Projet

Le principal objectif du Projet est de tester la viabilité d'un institut de formation à distance et, à travers cet outil, tester la capacité qu'ont les différentes institutions académiques au Burkina Faso à fournir un contenu cohérent, à la fois entre elles et avec la stratégie nationale de renforcement des capacités. Le Centre d'enseignement à distance de Ouagadougou (CEDO) permettra le renforcement de la capacité des responsables et décideurs des secteurs public, privé et de la société civile dans la conception, la planification et la gestion des politiques de développement économique et social à travers l'accès à une formation et à des connaissances de haut niveau qu'offre l'enseignement à distance utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le projet vise également à développer un partenariat d'échange d'expériences et de partage de connaissances entre les institutions d'enseignement, la communauté du développement et les acteurs de politique économique dans différents pays à travers un réseau de formation à distance.

2-3 - Description du Projet

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, le Projet comprendra deux composantes dont le contenu peut être décrit succinctement comme suit :

Composante A : *Aménagement et équipements deux Centre d'enseignement el distance (CED) :*

- (i) l'aménagement des locaux, à Ouaga 2000, pour installer le CED et qui comprendra : une salle vidéo-conférence d'une capacité de 30 personnes, une salle informatique en réseau de 30 postes, un local technique et des bureaux pour l'administration du Centre; les travaux d'aménagement incluent l'installation des réseaux électriques, de téléphone et de transmission des données ;
- (ii) l'acquisition et l'installation d'une station terrestre satellite (YSAT) ; des équipements de vidéoconférence, télécommunication et de microinformatique, de mobilier de bureau et de divers équipements annexes nécessaires au fonctionnement et à la sécurité du CED.

Composante B : *Appui et l'exploitation du Centre d'enseignement et distance.* Cet appui a pour objectif, d'assister le Centre dans le démarrage de ses activités et à créer les conditions de sa viabilité financière. Il consiste en :

- (i) le financement, sur une base décroissante, des coûts de fonctionnement du CED au cours des *trois* premières années ;
- (ii) l'acquisition de moyen de transport (un véhicule léger) pour faciliter les déplacements et la commercialisation des services du CED ;
- (iii) les services de consultant pour: la formation du personnel du Centre, une évaluation périodique de son fonctionnement et de l'efficacité de sa gestion, une assistance à l'établissement des comptes financiers et leur audit annuel.

Composante C : *Suivi-évaluation du Projet*

La coordination du Projet, logée à la DGEP (MDE), assurera le suivi et l'évaluation du projet. Des outils d'évaluation des performances du CEDO et des indicateurs de performance du projet permettront à la coordination de Projet et au Conseil d'administration du Centre d'alerter l'équipe de gestion du CEDO des dysfonctionnements potentiels et corriger si besoin en était, la stratégie marketing du CEDO

2-4 - Coût du Projet

D'une durée de quatre ans environ, le projet coûtera 3.455.486. \$ US. Ce coût sera financé de la manière suivante:

- IDA	:	2.286.646. \$ US	soit	66,2 %
- Partie nationale	:	1.168.840. \$ US	soit	33,8 %.

Le budget national interviendra pour l'acquisition du terrain et d'autres dépenses de coordination du projet pour environ 300.000 \$. Le Centre prendra en charge sur la base de ses initiatives, le reste des dépenses.

2-5 - Dispositions de mise en oeuvre

- * S'inspirant de l'expérience des autres pays en avance, le gouvernement a décidé d'attribuer un terrain de 3000 m² pour la construction du centre dans une zone administrative déjà viabilisée. Ce terrain offre des possibilités d'extension.
- * Le ministère de l'Economie et des Finances est le maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage délégué est l'Agence Faso Baara. A cet effet, une convention de maîtrise d'ouvrage délégué a été signée entre la Direction générale de l'Economie et de la Planification (DGEP) en février 2002.
- * L'étude de sol suite à la non objection de la Banque a été confiée au Laboratoire National des Bâtiments et des Travaux Publics (LNBTP).

- * Des dispositions sont prises pour l'ouverture d'un compte dans une banque commerciale en vue de recevoir les fonds.
- * Le gouvernement a décidé que le Centre soit géré par une association. Celle-ci a tenu son assemblée constitutive le 26 mars 2002 et a mis en place un bureau.
- * Les négociations du projet sont intervenues les 28 et 29 mars 2002.

III. DEBAT SUR LES SOUS-THEMES PRESENTES

A l'issue des différentes communications, un débat a été ouvert sur les sous - thèmes développés. Cet échange a été très enrichissant du fait de l'intérêt porté par les participants sur le renforcement des capacités nationales. Ce débat a eu pour support :

- les contributions et questions des participants avec, à travers leurs interventions, une prise en compte des réalités et des préoccupations des différentes couches sociales burkinabè ;
- les réponses et éclaircissements apportés par les communicateurs aux différentes préoccupations.

3-1. Questions et contributions des participants

Les différentes questions ont tourné autour des points suivants :

- Qui peut être bénéficiaire de l'appui de l'ACBF ?
- Est-il question, avec la création du CAPES, de renforcer les capacités sans prendre en compte l'Université, surtout son Unité de gestion économique ?
- Quel sera le statut des chercheurs du CAPES ? Seront-ils fonctionnaires de l'Etat ou contractuels ? Ne risquent-ils pas de perdre leur liberté académique ?
- Parlant de renforcement des capacités et de décentralisation, l'insuffisance des capacités en milieu rural est un grand paradoxe par rapport aux textes qui semblent être en avance sur nos réalités. Mais dès à présent, la question est de savoir comment permettre aux populations rurales de s'en sortir ?
Comment amener certaines personnes - ressources à pouvoir repartir à la hase et appuyer la mise en œuvre de plans et programmes locaux et communaux ?
- Comment le CAPES compte-t-il organiser le travail dans le monde rural pour l'aider à s'approprier les orientations, les moyens et outils de développement, surtout pour les femmes ?
- Comment créer les synergies et définir le cadre de renforcement des capacités en milieu Rural ?
- Pourquoi le CAPES semble-t-il si fortement axé sur la lutte contre la pauvreté ?

- La société civile a été définie dans l'une des communications comme un "contre-pouvoir ». Ne serait-il pas plutôt mieux de faire d'elle une "force de proposition" dans le domaine du renforcement des capacités nationales ?
- Le constat actuel à tous les niveaux est un manque de coordination et d'harmonisation. Il est donc nécessaire de disposer au niveau national, d'un cadre qui permettra de capitaliser et les données et les expériences. Quelle est la stratégie du CAPES pour créer cette synergie, la difficulté se situant surtout au niveau de cette dynamique de profit individuel recherché par les différentes structures en place au détriment de l'intérêt général ?
- Peut-on mieux centrer la définition de la mondialisation ? Qu'est-ce que le Burkina Faso aura à gagner en allant à la mondialisation ?

3-2 - Réponses des différents communicateurs

A toutes ces interventions, des réponses globales et certains éclaircissements spécifiques ont été apportés par les différents communicateurs :

- La mise en place d'un cadre macroéconomique n'a pas, à elle seule, suffi à relancer nos économies nationales. Constat a été fait aussi que la décentralisation est un processus incontournable servant de cadre à une participation effective à l'effort national de la société civile et de tous les partenaires nationaux. Ce constat a poussé l'ACBF, les gouvernements et les partenaires à élargir le public-cible. Cet élargissement du mandat de l'ACBF sera débattu lors de la conférence prévue avec les bailleurs de fonds.
- L'Université étant un élément essentiel de renforcement des capacités nationales, elle ne saurait être oubliée ou laissée-pour-compte. L'intérêt qui lui est porté et la place qu'elle occupe lui ont valu d'avoir deux (2) représentants parmi les onze (11) membres choisis du Conseil d'orientation du CAPES. Pour l'ACBF, il faut qu'il y ait une symbiose entre les universités, la société civile et l'Administration; il faut que les programmes des universités soient au diapason en prenant en compte les priorités du pays. Dans le cadre du renforcement des capacités, aucune action ne pourra se mener sans que les structures habilitées de l'Université ne soient impliquées.

Les chercheurs du CAPES ne sont pas des fonctionnaires de l'Etat. Tous les experts du CAPES sont des contractuels du CAPES qui est une institution autonome. Le directeur lui-même est un contractuel du CAPES. Il faut arriver à des résultats fiables par la pertinence des analyses. Le CAPES n'a pas pour vocation de justifier des politiques en cours, mais entend apporter sa contribution aux grandes questions du moment.

Cette question de l'autonomie des chercheurs dépasse de loin le cadre des cellules d'analyse. Elle revêt trois types d'approche au niveau de l'ACBF :

- 1°)- le type "Structure intégrée" à l'Etat ;
- 2°)- le type "Structure semi-autonome" ;
- 3°)- le type "Structure totalement autonome", en dehors de l'Etat.

Dans les pays francophones, les centres sont rattachés au gouvernement; dans les pays anglophones, ce sont des unités complètement indépendantes. Il faut, dans tous les deux cas, que les travaux d'analyse tiennent compte des réalités et des besoins du pays et soient mis à la disposition de tous les acteurs pour qu'il y ait concertation. L'analyse de recherches n'a d'autre but que d'être mise en pratique.

Les textes peuvent souvent sembler être en avance sur nos réalités, il faut cependant reconnaître que l'absence de dialogue entraîne aussi un certain déphasage. Il serait bon de *remettre en question l'inapplication des textes et non leur inapplicabilité*. Des efforts doivent donc être menés pour que les textes soient mieux compris et appliqués. Exemple peut être pris sur les Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD) : il serait bon de faire un suivi-évaluation dans ce domaine avant d'entreprendre des actions de modification ou de relecture.

Le CAPES procédera à l'élaboration d'un cadre stratégique impliquant tous les acteurs de renforcement des capacités et prenant en compte tous les secteurs et groupes cibles (collectivités locales, communes urbaines et rurales) jusqu'au niveau du village. Les programmes de recherche doivent être au diapason de la lutte pour le renforcement des capacités.

Le rôle de la société civile a été défini par une charte du Conseil Economique et Social. Elle est celle d'une "force de proposition", mais, elle peut cependant être un "contre-pouvoir" pour arriver à jeter les jalons d'un dialogue consensuel national.

S'agissant du concept "mondialisation" et de ces implications, il est vrai que des efforts doivent être faits pour informer les populations afin de leur en faire sentir les implications directes sur le développement de notre pays. La question serait plutôt:

- * qu'est-ce que le Burkina Faso aura à perdre en s'abstenant de tenir compte de la mondialisation ?
- * Quelle stratégie poser pour profiter pleinement de ces phénomènes de mondialisation et de régionalisation ?
- * Quelles capacités développer pour ne pas aller à la mondialisation ?
- * Comment l'Afrique doit-elle mieux se préparer à aller avec succès à la mondialisation ?

IV - CONCLUSION

La cérémonie officielle de lancement des activités du Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales du Burkina Faso (CAPES) s'est déroulée à la satisfaction des organisateurs, des principaux invités et de tous les participants.

Elle a connu la participation effective de toutes les couches du tissu social burkinabè, qui ont tenu à prendre part et à apporter leur contribution à travers des interventions et des questions pertinentes aux débats.

Les résultats attendus ont été largement atteints, le but majeur étant *de réussir le lancement officielle des activités du CAPES* et plus spécifiquement, *d'amener tous les acteurs intervenant dans les activités de développement :*

- *à mieux comprendre les enjeux en cours, les objectifs et missions du CAPES et les réalités du paysage institutionnel burkinabè et sous-régional et régional.*
- *à cerner les facteurs et implications de la mondialisation afin de mieux apporter leur contribution à l'effort national que le CAPES souhaite appuyer ;*
- *à saisir la nécessité d'appuyer le CAPES pour qu'il puisse réussir la synergie de toutes les forces vives de la nation, et permettre ainsi au Burkina Faso d'asseoir un processus de développement humain durable.*

En guise de conclusion, son Excellence Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'ACBF a insisté sur la nécessité de réussir sous l'égide du CAPES, une forte mobilisation réunissant tous les secteurs du tissu économique burkinabè et les médias, et formulé le souhait que des efforts soutenus soient menés au Burkina Faso et dans tous les pays africains.

"L'ACBF, dira-t-il, est une structure purement africaine n'utilisant d'ailleurs que des africains. Elle est votre structure et attend vos interventions !"

Un cocktail, auquel ont pris part tous les participants offert par le CAPES dans les jardins du ministère des Affaires étrangères, a mis fin à la cérémonie.

ANNEXES

ANNEXE 1 :
LISTE DES STRUCTURES ET
PERSONNES INVITEES

Invités d'honneur	NB	ADRESSE
<i>Membres du gouvernement</i>		Tous les membres du Gouvernement
<i>Ambassadeurs</i>		Représentations diplomatiques du Burkina
<u>CAPES</u>		
<i>Conseil d'Orientation</i>	10	
- Le Secrétaire Général de la Présidence du Faso		OUAGADOUGOU
- Le Conseiller Directeur du Bureau des Affaires Economiques et Sociales de la Présidence du Faso.		OUAGADOUGOU
- Deux représentants du 1er Ministère		OUAGADOUGOU
- Le Directeur Général de l'Economie et de la Planification du MEF		OUAGADOUGOU
- Un représentant du MCIA		OUAGADOUGOU
- Un représentant de l'Université de Ouaga		OUAGADOUGOU
- Le Directeur Général de la Coopération du MEF		OUAGADOUGOU
- Un représentant du Secrétariat Permanent des ONG		OUAGADOUGOU
- Un représentant du Ministère de l'Intégration Régionale		OUAGADOUGOU
<i>Comité Technique</i>	3	
- Le Chef de département des Analyses et Etudes Prospectives		OUAGADOUGOU
- Le Secrétaire Permanent du PAS (MEF / STC - PDES)		OUAGADOUGOU
- Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie		OUAGADOUGOU
<i>Personnel du CAPES</i>	3	<i>OUAGADOUGOU</i>
Communicateurs au lancement	5	OUAGADOUGOU
Directeurs de CAPES sous-régionaux	5	

MINISTERES	Secrétaire général	DEP	DRH
Total	59		
1- Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et de l'Eau	1	1	1
2- Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances	1	1	1
3- Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères	1	1	1
4- Secrétaire Général du Ministère de la Défense	1	1	-
5- Secrétaire Général du Ministère de la Justice et de la Promotion des Droits de l'Homme	1	1	1
6- Secrétaire Général du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	1	1	1
7- Secrétaire Général du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat	1	1	-
8- Secrétaire Général du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie	1	1	-
9- Secrétaire Général du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique	1	1	1
10- Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation	1	1	1
11- Secrétaire Général du Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et l'Urbanisme	1	1	-
12- Secrétaire Général du Ministère de la Fonction Publique et du Développement Institutionnel	1	1	1
13- Secrétaire Général du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale	1	1	1
14- Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture	1	-	-
15- Secrétaire Général du Ministère de l'Intégration Régionale	1	-	-
16- Secrétaire Général du Ministère Chargé des Relations avec le Parlement	1	1	1
17- Secrétaire Général du Ministère de l'Information	1	-	-
18- Secrétaire Général du Ministère des Arts et de la Culture	1	-	-
19- Secrétaire Général du Ministère des Postes et des Télécommunications	1	1	-
20- Secrétaire Général du Ministère de la Sécurité	1	1	1
21- Secrétaire Général du Ministère de la Santé	1	-	-
22- Secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse et des Sports	1	-	-
23- Secrétaire Général du Ministère des Transports et du Tourisme	1	1	1
24- Secrétaire Général du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	1	1	1
25- Secrétaire Général du Ministère des Ressources Animales			
26- Secrétaire Général du Ministère de la Promotion de la Femme			

Services centraux du Ministère de l'Economie et des Finances		
Structures	NB	Adresse
- Le Secrétaire Technique pour la Coordination des Programmes de Développement Economique et Social	1	OUAGADOUGOU
- Secrétaire Permanent du Conseil National de la Population	1	OUAGADOUGOU
- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	1	OUAGADOUGOU
- Direction Générale des Impôts	1	OUAGADOUGOU
- Direction Générale de l'Economie et de la Planification	2	OUAGADOUGOU
- Direction générale de la Coopération	1	OUAGADOUGOU
- Direction générale de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie	2	OUAGADOUGOU
- Responsables de la Cellule de Renforcement des capacités du MEF	1	OUAGADOUGOU
Services centraux du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale		
- Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	1	OUAGADOUGOU
- ONPE	1	OUAGADOUGOU
- Services centraux du ministère de l'Economie et des Finances	1	OUAGADOUGOU
- Direction générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale Responsables de la Cellule de Renforcement des capacités du METSS	1	OUAGADOUGOU
- FONAPE	1	OUAGADOUGOU
- FAPE		
Premier Ministère		
- Secrétariat Exécutif de la Bonne Gouvernance	1	OUAGADOUGOU
- Chef département Analyse Etudes Prospectives	1	OUAGADOUGOU
Responsable de la Valorisation des Capacités Nationales	1	OUAGADOUGOU
Service central du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation 1		
- Directeur Général de la Décentralisation	1	
Ministère de la Fonction Publique et du Développement Institutionnel 1		
- Directeur Général du Développement Institutionnel	1	
Autres structures		
- CND	2	OUAGADOUGOU
- CONAGES	1	OUAGADOUGOU
- PRECAGEME	1	OUAGADOUGOU
- Centre National de la Bonne Gouvernance	1	OUAGADOUGOU

STRUCTURES	NB	ADRESSE
Centres de Formation		
- CEDRES/UFR-SEG	1	OUAGADOUGOU
- CNRST	1	OUAGADOUGOU
- IPD/AOS	1	OUAGADOUGOU
- INADES FORMATION	1	OUAGADOUGOU
- CESAO	1	OUAGADOUGOU
- UNIVERSITE OUAGA	2	OUAGADOUGOU
- UNIVERSITE BOBO	2	BOBO
- ENESKA	1	KOUDOUGOU
- ENAM	1	OUAGADOUGOU
- ENAREF	1	OUAGADOUGOU
- ECOLE DE FORMATION AGRICOLE DE MATOURKOU	1	OUAGADOUGOU
- Président du Conseil d'Administration des ENEP	1	BOBO
- Programme de Troisième Cycle Interuniversitaire	1	OUAGADOUGOU
- Centre d'Information des Jeunes pour l'Emploi et la Formation	1	OUAGADOUGOU

PROJETS DE DEVELOPPEMENT ET OPERATEURS PRIVES DU MONDE RURAL

STRUCTURES	NB	ADRESSE
<i>Projets de développement</i>		
- Projet de Développement Rural du Sud - Ouest	1	OUAGADOUGOU
- Projet de Développement Rural du BOULGOU	1	TENKODOGO
- Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT 2)	5	OUAGADOUGOU
- Projet de Développement Rural du NAMENTENGA	1	OUAGADOUGOU
- CES/AGF	1	OUAGADOUGOU
- Programme Sahel Burkinabè /DANIDA	1	DORI
- Programme Sahel Burkinabè /GTZ	1	DORI
- Projet de Développement Rural /PONI	1	GAOUA
- Projet de Développement Rural Intégré/ Houet – Kossi - Mouhoun	1	BOBO
- Projet mille jeunes filles du Sourou	1	TOUGAN
- CTG/ Manga	1	MANGA
- CTG/ Koudougou	1	KOUDOUGOU
- CTG / Gorom-Gorom	1	GOROM-GOROM
- CTG / Kaya	1	KAYA
- Projet d'Appui aux Micro - Entreprises Rurales	1	OUAGADOUGOU
- Projet de réduction de la pauvreté dans les communes	1	OUAGADOUGOU
- Projet d'amélioration des conditions de vie Urbaines (PACVU)	1	OUAGADOUGOU
- Projet d'Appui à la création des Petites et Moyennes Entreprises	1	OUAGADOUGOU
- Projet d'appui au secteur privé	1	OUAGADOUGOU
<i>Opérateurs ONG de gestion de Développement</i>		
- Adventist Development and Relief Agency	1	OUAGADOUGOU
- Association des Volontaires du Progrès	1	OUAGADOUGOU
- Association de Développement de la Région de Kaya	1	KAYA
- Plan International	1	OUAGADOUGOU
- SP/SPONG	1	OUAGADOUGOU
<i>Opérateurs privés</i>		
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat	1	OUAGADOUGOU
Chambre d'Agriculture	1	OUAGADOUGOU
Patronat	1	OUAGADOUGOU
Fondation ENTREPRENDRE	1	OUAGADOUGOU
Jeune Chambre Economique	1	OUAGADOUGOU
Association des Jeunes Entrepreneurs	1	OUAGADOUGOU

STRUCTURES	NB	ADRESSE
<i>Bureaux d'études en charge du suivi des Projets de Développement Local</i>		
BERD	1	OUAGADOUGOU
ARC	1	OUAGADOUGOU
EGRCI	1	OUAGADOUGOU
Sahel Consult	1	OUAGADOUGOU
SAEC	1	OUAGADOUGOU
IMPACT-Plus	1	OUAGADOUGOU
GERAD	1	OUAGADOUGOU
BMSEC	1	OUAGADOUGOU
<i>Société civile</i>		
Mouvement Burkinabè des Droits de l'homme	1	OUAGADOUGOU
CGTB	1	OUAGADOUGOU
CNTB	1	OUAGADOUGOU
UGTB	1	OUAGADOUGOU
ONLS	1	OUAGADOUGOU
ANEB	1	OUAGADOUGOU
GERD DES	1	OUAGADOUGOU

ASSOCIATIONS DE FEMMES

STRUCTURES	NB	ADRESSE
Associations pour la promotion de l'éducation des filles	1	OUAGADOUGOU
COFEG	1	OUAGADOUGOU
Récif ONG	1	OUAGADOUGOU
Association des femmes juristes	1	OUAGADOUGOU
Association des Femmes Elues du Burkina (AFEB)	1	OUAGADOUGOU
Association des Femmes de Zabré (AFZ)	1	ZAB RE
CDN/Sanguié	1	REO

STRUCTURES DE LUTTE CONTRE LE SIDA

STRUCTURES	NB	ADRESSE
Programme Multisectoriel de Lutte contre le SIDA	1	OUAGADOUGOU
Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le SIDA	1	OUAGADOUGOU
Projet VIH/SIDA du PNUD	1	OUAGADOUGOU

PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

STRUCTURES	NB	ADRESSE
PNUD	2	OUAGADOUGOU
Banque mondiale	2	OUAGADOUGOU
Union européenne	2	OUAGADOUGOU
Coopération française	1	OUAGADOUGOU
Coopération suisse	1	OUAGADOUGOU
Coopération danoise	1	OUAGADOUGOU
Coopération canadienne	1	OUAGADOUGOU
Coopération néerlandaise	1	OUAGADOUGOU
Coopération belge	1	OUAGADOUGOU
Coopération autrichienne	1	OUAGADOUGOU
Coopération allemande	1	OUAGADOUGOU
Coopération République de Chine	1	OUAGADOUGOU
Agence Française de Développement	1	OUAGADOUGOU
<i>GTZ</i>	1	OUAGADOUGOU

AMBF ET COLLECTIVITES LOCALES: ensemble des maires **du** Burkina.

ANNEXE II :
LISTE DES PARTICIPANTS A LA
CONFERENCE PUBLI QUE

LISTE DES PRESENCES

N°	Nom & Prénoms	Structure	Qualité	Localité
1	Dr. Edwin FORLEMU	Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique	Administrateur du CAPEI	Zimbabwe
2	Kayihura Djanaba LY	Impact Plus	Consultante	Ouagadougou
3	KABORE François Xavier	Maire / Zorgho	Maire	Zorgho
4	YOUNOA N. Emmanuel	Commune de Titao	Maire Adjoint	Titao
5	NANEMA Kouka Edouard	Commune de Yako	Maire	Yako
6	ZAKANE Alassane	Commune de Tenkodogo	Maire	Tenkodogo
7	SIGUE Issiaka	DEP/MTT	Directeur	Ouagadougou
8	OUALI Miliyemba Louis Armand	Commune de Gaoua	Maire	Gaoua
9	TRAORE Antoine	BCEAO	Chercheur	Ouagadougou
10	DIALLO Moussa	Commune de Gorom	Maire	Gorom
11	SYMBORO Pascal	Commune de Nouna	Maire	Nouna
12	BOUDA Albert	Commune de Manga	Maire	Manga
13	HAMA Amidou	Commune de Sebba	Maire	Sebba
14	DICKO Oumarou	Maire de Dj ibo	Maire	Djibo
15	KABORE Siméon	Commune de Pouytenga	Maire	Pouytenga
16	TOE Pierre	Commune de Toma	Maire	Toma
17	KAMBIRE Bruno	AMBF	SP	Ouagadougou
18	TANDAMBA Idrissa	AMBF Fada	Maire	Fada N'Gourma
19	ONADJA Aimé Maxime	AMBF Commune de Pama	Maire	Rama
20	Wassonguema Inoussa	DGI - Ouagadougou	Vérificateur	Ouagadougou
21	TARIHIDIGA B. Daniel	Mairie Koupèla	Maire	Koupèla
22	ZAMPALIGRE A. Karim	Commune de Bitou	Maire	Boutou
23	LOMPO P. Christophe	Mairie de Gayeri	Maire	Gayeri
24	OUEDRAOGO Maïmounata	D RHIMJS	Chef de service	Ouagadougou
25	KONATE K. Georges	Commune de Orodara	1er Adjointl Maire	Orodara
26	LANKOANDE D. Justin	Commune de Bogandé	Maire	Bogandé
27	COULIBALY Luc	Commune 1 Solenzo	Maire	Solenzo
28	TAPSOBA Hamado	UGTB	Agent	Ouahigouva
29	KTENTEGA S. Jules	AMBF	Consultant	Ouagadougou
30	SONG-NABA L. Gérard	S.G. / MEBA	Directeur	Ouagadougou
31	DJIBO Karfala	DEP 1 MEPD	Directeur	Ouagadougou
32	KABORE N. Casimir	DEPI MIR	Economiste	Ouagadougou
33	BORO Jean Marie	DESIP/MEPD	Directeur	Ouagadougou
34	SANDWIDI Martine	Ministère Action Sociale	DRH	Ouagadougou

N°	Nom & Prénoms	Structure	Qualité	Localité
35	ONADJA I BARO Thérèse	MI Affaires Etrangères	DRH	Ouagadougou
36	SANON Aimée	MEE	DRH	Ouagadougou
37	SOME Alain	Ressources Animales	DRH	Ouagadougou
38	OUEDRAOGO Aïcha	Agent commercial		Ouagadougou
39	OUEDRAOGO Serge Alain	DCEWD	Agent commercial PWD	Ouagadougou
40	BINGBOURO Emmanuel			Ouagadougou
41	ZIO Benjamin	DEP/METSS	DEP	Ouagadougou
42	KONATE Oussaini	ONPE/METSS	DEPI information et conseil	Ouagadougou
43	SOME Seglaro A.	UO/UFR/SEG	Enseignant	Ouagadougou
44	OUEDRAOGO Souleymane	MEF/DGTCP	Chargé des relations finances intérieures	Ouagadougou
45	SANOU Bernadette	ONTB/MTT	DG/ONTB	Ouagadougou
46	Mariam KERE	Cadre de concertation des ONG de l'éducation	Présidente du CA de CCER BE	Ouagadougou
47	KABRE Cyrille	SG/MCE	Ingénieur Géologue	Ouagadougou
48	KOMBOIBO Eddie	CAAFEC-CA	Expert comptable	Ouagadougou
49	TAPSOBA Isabelle	CAPEP	Administration	Ouagadougou
50	NARE Adélaïde	MEF /DGI	Directeur de la législation	Ouagadougou
51	OUOGBA Rosalie	CESAO	DG	Bobo-Dioulasso
52	HTEMA D. Felix	CAP/M	DG	Bobo-Dioulasso
53	OUEDRAOGO Albert	PDR/NAM	Chef de Projet	Tougouri/ Boulsa
54	KABORE Hortense	CECI/PROJET DCF	Coordonnatrice nationale	Ouagadougou
55	KIENTORE Christophe	PDRSO	Chef SSP	Gaoua
56	ZONGO Grégoire	DEP/MPT	DEP	Ouagadougou
57	BAMOGO Hamado	DRH/MESSRS	DRH	Ouagadougou
58	SAMBA P. Chantal	UO	Etudiante	Ouagadougou
59	OUEDRAOGO Azaria	Indépendant	Consultant	Ouagadougou
60	KANI Ouezzin Marc	MFPDI/DRH	GRH	Ouagadougou
61	TOE Patrice	UBP	DRE	Bobo-Dioulasso
62	YAMEOGO S.Frederic	PSB/GTZ	DN	Dori
63	RAMDE Tinga	MRA	DEP	Ouagadougou
64	BORO Solange	MEF/DRH	GRH	Ouagadougou
65	BONGOUNGO Bernadette	DEP/MASSN	DEP	Ouagadougou
66	KAMBIRE P. Alexis	DEP/MJPDH	DEP	Ouagadougou
67	GANOUE Issifou	PGRN-SY	DN	Dori / Seno
68	OUEDRAOGO Célestin	DEP/MEF	Chargé de suivi projet	Ouagadougou

N°	Nom & Prénoms	Structure	Qualité	Localité
69	SAMA NAZI Evariste	DRH/MIHU	DRH	Ouagadougou
70	DABIRE Brigid I	DEP/MPF	DEP	Ouagadougou
71	TAPSOBA Georges	OCADES	Chef de programme	Ouagadougou
72	SORE Safiatou	CAPEs	Secrétaire de direction	Ouagadougou
73	TIENDREBEOGO Oumarou	DRH/MEPA	Chef de service du suivi des carrières professionnelles	Ouagadougou
74	BAMBARA Clotilde Félicite	PAGLA- YI RI ZABRE	Représentante	Zabré
75	BASSOLET Jacqueline	CND	Présidente	Réo
76	THIERNO Ousmane N' Diaye	IMPACT-PLUS	DR	Ouagadougou
77	SANOu Moussa	RDPF	Inspecteur des impôts	Ouagadougou
78	Ouedraogo	SAEC	Sociologue	Ouagadougou
79	ZONGO Blaise	UO	Etudiant	Ouagadougou
80	Ouedraogo Issaka	Invité	Enseignant	Ouagadougou
81	Ouedraogo Sidiki	Invité	Educateur social	Gampela
82	KABORE T. Michel	PDRI/HKM	Directeur	Bobo-Dioulasso
83	KOMBASRE Noël	DEP/ AGRI	Chef SAPS	Ouagadougou
84	BADINI Salifou	DRH/MCPEA	DRH	Ouagadougou
85	SANOu/YAGO Armande	DAAF/MEE	Chef du personnel	Ouagadougou
86	DANGOURI Claudine	D AAF /MRP	Chef du personnel	Ouagadougou
87	ZAGRE Issouf	Invité	Etudiant	Ouagadougou
88	Ouedraogo Henri	Invité	Etudiant	Ouagadougou
89	NIEKIEMA Jean-Baptiste	Invité	Chauffeur	Ouagadougou
90	TOU Issouf	Conseiller d'orientation	CIOsP	Ouagadougou
91	Dr DAHOuROU Donatien	UO		Ouagadougou
92	NIGNAN Ibrahim	MATD	Directeur DEPDl	Ouagadougou
93	MOUSSA Dan Koma Ibrahim		Sociologue	Ouagadougou
94	ZOUNDI Aboubacar	PNGT2	Technicien	Ouagadougou
95	Ouedraogo Olivier	UO	Etudiant	Ouagadougou
96	KOMPAORE Scholastique	IMPACT - PLUS	Invité	Ouagadougou
97	GUIRE Corenthin	Mairie de Diapaga	Représentant Maire	Diapaga
98	SORGHO /SAWADOGO Alizeta	CHN. YO	Invité	Ouagadougou
99	Ouedraogo Tahibou	Invite	Gendarme à la retraite	Ouagadougou
100	SORE Tasséré	Agent de géologie à la retraite	Géologue	Ouagadougou
101	Ouedraogo Alimata		Ménagère	Ouagadougou
102	SAWADOGO Ignace	DEP/ministère Information	Chef de service	Ouagadougou
103	COMPAORE Bonde	DRH/Ministère Information	Chef de service	Ouagadougou
104	NIKIEMA Julien	UO	Etudiant	Ouagadougou
105	KAFANDO Eric	UO	Etudiant	Ouagadougou
106	NABALOUm Abdoulaye	UO	Etudiant	Ouagadougou
107	SARAMBE Paul	Char!lé des études	Invité	Ouagadougou

N°	Nom & Prénoms	Structure	Qualité	Localité
108	GUEBRE Karim			Ouagadougou
109	SûRE Abas	UO	Etudiant	Ouagadougou
110	KABORE Ousmane	RDPF/ Kadiogo III	Inspecteur des Impôts	Ouagadougou
111	KABRE T. Vincent	CES	Conseiller	Ouagadougou
112	CISSE Rita	MSSRS	Chargé de la formation	Ouagadougou
113	BOUGMA Boureima	PRGE	Expert en socio-économiste	Ouagadougou
114	COMPAORE Siguian	PRGE	Coordonnateur Technique national	Ouagadougou
115	KYELEM Bonaventure	PNUD	Chargé de programme	Ouagadougou
116	YERBANGA Boniface	PRECAGEME	Adm/ gestionnaire	Ouagadougou
117	JEGHDA Toulba	DG COOP	Economiste représentant le DG	Ouagadougou
118	TAPSOBA Franck	CC IA - BF	Conseiller technique	Ouagadougou
119	ZOMI Andre Marie	Collectivités locales	Maire	
120	KONE / SANOGO Mariam	MCPEA/DEP	Membre C.O	Ouagadougou
121	KAM Sibiro Eric	MIR	C.O	Ouagadougou
122	KIETA Lamine	CAFPD	Secrétaire Exécutif	Mali
123	OUEDRAOGO Guebrila	Premier ministère	Membre du comité technique du CAPES	Ouagadougou
124	SANGARE Maimouna	STC/PDES	Membre du comité technique du CAPES	Ouagadougou
125	DABIRE Bonoudaba	DGEP/MEF	DG	Ouagadougou
126	TIENDREBEOGO Joseph André	SP/CNLS-IST	Secrétaire permanent	Ouagadougou
127	FAYE Alioce	OPE/Sénégal	Coordonnateur	Dakar
128	TRAORE Kassoum	DGI	Receveur des Douanes	Ouagadougou
129	KAKRE Blandine	UO	Etudiante	Ouagadougou
130	NAPON Hermes	invité	Consultant	Ouagadougou
131	WAONGO Alassane	DEP/MAC	Professeur	Ouagadougou
132	LOADA Augustin	CGD	Directeur Exécutif	Ouagadougou
133	NIGNAN Oussou	DRH/MTT	Directeur	Ouagadougou
134	TRAORE Zama	DAAF/MIR	Chef de service/ SAP	
135	ZONGO Abdoulaye	MAE/COM	Chef de service presse	Ouagadougou
136	Y AMEOGO Gaston	DPR/MIR	Directeur	Ouagadougou
137	POODA / LIEHOUN Alarba	CND/PM	Juriste chargée de la coordination	Ouagadougou
138	SORE Idrissa	DEP/MRP	DEP	Ouagadougou
139	OUEDRAOGO Sana	DEPINRP	DEP	Ouagadougou
140	ZAGRE Arnaud	DEP/MEP	DEP	Ouagadougou
141	NAMONO Gustave	DEP/MRP	DEP	Ouagadougou
142	DIENDERE Bruno	DEP/MRP	Etudiant	Ouagadougou

N°	Nom & Prénoms	Structure	Qualité	Localité
143	KINDO Ousmane	DEP/IMBP	Education	Ouagadougou
144	Mme OUATTARA Mariam	CAPES	Documentaliste	Ouagadougou
145	GUIGMA Désiré	CAPES	Standardiste	Ouagadougou
146	BELEM Pierre		Conseiller fiscal	Ouagadougou
147	ILBOUDO Cyprien	CIOSP	Psychologue du travail	Ouagadougou
148	KAMBIRE Rosalie	Kadiogo III	Inspecteur des impôts	Ouagadougou
149	Mafarma SANAGO	RTB	Journaliste	Ouagadougou
150	OUEDRAOGO Nestor	Invité	Conseiller économique	Ouagadougou
151	GNAMPA Noufou	Impact Plus	Directeur	Ouagadougou
152	Mme NYAMPA Sanata	Secrétariat	BEHOD	Ouagadougou

SOMMAIRE

Matières	Pages
Liste des abréviations	2
GENERALITES.....	3
I- INTRODUCTION.....	3
LANCEMENT OFFICIEL DES ACTIVITES DU CAPES.....	6
Note d'information.....	7
PREMIERE PHASE : CEREMONIE OFFICIELLE.	11
Les discours de la cérémonie de lancement.....	12
Discours de Monsieur le Directeur du CAPES.....	12
Discours de Monsieur le Secrétaire Exécutif de l' ACBF.....	16
Discours de lancement de son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale.....	23
DEUXIEME PHASE: CONFERENCES PUBLIQUES	26
I - Communications	
Première communication : Présentation du CAPES (Directeur du CAPES).....	28
Deuxième communication : Le renforcement des capacités : Défis et priorités pour l'Afrique (L. J. Grégoire).....	37
Troisième communication : Expérience du Burkina Faso en matière de renforcement des capacités (Mme SANGARE).....	57
Quatrième communication : Le renforcement des capacités en Afrique, réalités dans. l'Administration publique (Secrétaire Général adjoint du Gouvernement).	62
Cinquième communication : Le Centre d'Enseignement à Distance, support Du renforcement des capacités (M. DABIRE).....	67
II - Débat ouvert autour des sous-thèmes présentés.....	71
II- 1. Questions et contributions des participants	71
II-2. Réponses des différents communicateurs	72
CONCLUSION.....	74
ANNEXES.....	75

ANNEXE 1: Liste des structures et personnes invitées..... 76
ANNEXE II : Liste des participants
.....84